

PAR COURRIEL

Le 14 octobre 2025

DEMANDEUR

N/Réf. : 202509-88

Objet : Demande d'accès à l'information

Maître,

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 26 septembre 2025.

La recherche a permis de repérer des documents concernant votre demande qui vous sont accessibles. Vous les trouverez ci-joints.

Nous vous indiquons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès à l'information,

Original signé par

Matilde Thérault-Lemay

p. j. : 2

Déclaration annuelle de substances minérales de surface extraites.

Remarque: Veuillez noter que toutes les informations contenues dans ce formulaire pourront être inscrites dans le registre public des droits miniers, réels et immobiliers.

Section : Identification

Type de requête : Déclaration annuelle non redevable

État de la requête : Traitement terminé

Mode de dépôt : Par la poste

Numéro de la requête : 1105170

Date de saisie : 2011/04/18 18:08:03

Date effective de dépôt : 2011/04/01 16:48:27

Section : Requérant

Définir le requérant :

Ok

Rechercher...

Créer...

Nom :

Adresse :

Ville :

Province :

Pays :

Code postal :

Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325)

625, boulevard Laflèche, bureau 110

Baie-Comeau

Québec

Canada

G5C 1C5

Correspondance privilégiée : courrier électronique

Section : Substances minérales de surface extraites

Période couverte par la déclaration :

Raison d'extraction :

Unité de mesure :

2010

Du 2010/04/01 au 2011/03/31

Pour un chemin forestier sur les terres de l'état

T.M

M.C

Déclaration des quantités extraites et en réserve

Identifier le(s) titre(s) :

AMO

Ok

Rechercher...

Tous les titres sur toutes les pages

-----Réserve-----											
	No titre	Statut	Titulaire(s)	No site SMS	Substance extraite	Votre référence	Brut	Début d'année (A)	Ajoutées (B)	Soustraites (C)	Fin de l'année (D) (D=A+B-C)
	BEX103	Actif	Ministère des Transports du Québec (14234) (100%)	22F02-9	Sable, grav		Quantité : 0 Valeur ¹ : 0,00	0,00	0,00 0,00	0,00	0,00
	BEX134	Actif	Ministère des Transports du Québec (14234) (100%)	12L03-2	Sable, grav		Quantité : 4013 Valeur ¹ : 0,00	0,00	0,00 0,00	0,00	0,00
	BEX275	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	12K07-1	Sable, grav		Quantité : 0 Valeur ¹ : 0,00	42906,00	0,00 0,00	0,00	42906,00
	BEX327	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	12P05-12	Sable, grav		Quantité : 0 Valeur ¹ : 0,00	0,00	0,00 0,00	0,00	0,00
	BEX338	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	22K15-21	Sable, grav		Quantité : 0 Valeur ¹ : 0,00	0,00	0,00 0,00	0,00	0,00
	BEX371	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	22N08-2	Sable, grav		Quantité : 0 Valeur ¹ : 0,00	103285,00	0,00 0,00	0,00	103285,00
	BEX403	Expiré	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	12K03-1	Sable, grav		Quantité : 0 Valeur ¹ : 0,00	0,00	0,00 0,00	0,00	0,00
	BEX427	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	12L06-6	Sable, grav		Quantité : 66794 Valeur ¹ : 0,00	42290,00	0,00 0,00	0,00	42290,00
	BEX444	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	12J11-7	Sable, grav		Quantité : 0 Valeur ¹ : 0,00	0,00	0,00 0,00	0,00	0,00
	BEX453	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	23B14-18	Sable, grav		Quantité : 0 Valeur ¹ : 0,00	0,00	0,00 0,00	0,00	0,00

¹ **Valeur**
Correspond à une estimation de la valeur marchande locale de la totalité des quantités extraites durant la période pour chacune des cases concernées (Brut et Ajoutées à la réserve).
Exemple : Quantité extraite de brut x Valeur marchande locale = Valeur
80 tonnes métriques x 10\$ la tonne métrique = 800\$

Section : Coûts

Toute déclaration non reçue au Ministère dans les délais prescrits est assujettie à un montant supplémentaire de 50,00\$ si les déclarations sont transmises dans les 15 jours suivant l'échéance du 15 avril et de 100,00\$ à partir du 16ième jour suivant l'échéance.

Montant payé : 0,00 \$

Nom du payeur :

Section : Déclaration

☒ Je certifie, en date de la présente demande, avoir respecté toutes les obligations relatives aux déclarations trimestrielles et redevances à verser, en vertu de l'article 155 de la loi sur les mines et j'atteste de l'exactitude des renseignements fournis dans la présente demande. Ce formulaire doit être complété avant le 15 avril 2011

Section : Commentaire



Si vous avez des commentaires...

K. Sauvage

Section : Actions



Imprimer

Fermer

Déclaration annuelle de substances minérales de surface extraites.

Remarque: Veuillez noter que toutes les informations contenues dans ce formulaire pourront être inscrites dans le registre public des droits miniers, réels et immobiliers.

Section : Identification

Numéro de la requête : 1187776

Type de requête : Déclaration annuelle non redevable

Date de saisie : 2012/04/12 07:13:38

État de la requête : Traitement terminé

Date effective de dépôt : 2012/04/12 07:13:38

Mode de dépôt : En ligne

Section : Requérent

Définir le requérent :

Nom : Isabelle Rioux (93960)
Adresse : 625 boul. Laflèche Bur.110 Baie-Comeau (Québec)
Ville : Baie-Comeau
Province : Québec
Pays : Canada
Code postal : G5C 1C5

Correspondance privilégiée : courrier électronique

Section : Substances minérales de surface extraites

Période couverte par la déclaration : 2011 Du 2011/04/01 au 2012/03/31

Raison d'extraction : Pour le ministère des transports lorsqu'il est titulaire d'un bail

Unité de mesure : ☒ T.M ☐ M.C

Déclaration des quantités extraites et en réserve

Identifier le(s) titre(s) : AMO

-----Réserve-----											
☐	No titre	Statut	Titulaire(s)	No site SMS	Substance extraite	Votre référence	Brut	Début d'année (A)	Ajoutées (B)	Soustraites (C)	Fin de l'année (D) (D=A+B-C)
☐	BEX103	Actif	Ministère des Transports du Québec (14234) (100%)	22F02-9	Sab	3573-0159	Quantité : 0 Valeur ¹ : 0,00	0,00	0,00 0,00	0,00	0,00
☐	BEX134	Actif	Ministère des Transports du Québec (14234) (100%)	12L03-2	Sab	3571-0006	Quantité : 0 Valeur ¹ : 0,00	0,00	0,00 0,00	0,00	0,00
☐	BEX275	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	12K07-1	Sab	3571-0308	Quantité : 0 Valeur ¹ : 0,00	0,00	0,00 0,00	0,00	0,00
☐	BEX327	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	12P05-12	Sab	3571-0210	Quantité : 3957 Valeur ¹ : 0,00	0,00	3957,00 0,00	3957,00	0,00
☐	BEX338	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	22K15-21	Sab	3571-0211	Quantité : 0 Valeur ¹ : 0,00	0,00	0,00 0,00	0,00	0,00
☐	BEX371	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	22N08-2	Sab	3573-0218	Quantité : 70672 Valeur ¹ : 0,00	0,00	70672,00 0,00	53285,00	17387,00
☐	BEX427	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	12L06-6	Sab	3571-0029	Quantité : 26111 Valeur ¹ : 0,00	0,00	26111,00 0,00	21255,00	4856,00

☐	BEX444	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	12J11-7	Sab ▼	3571-0208	Quantité : 0	0,00	0,00	0,00	0,00
							Valeur ¹ : 0,00		0,00		
☐	BEX453	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	23B14-18	Sab ▼	3573-0231	Quantité : 0	0,00	0,00	0,00	0,00
							Valeur ¹ : 0,00		0,00		
☐	BEX485	Expiré	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	12K04-8	Sab ▼	3571-0255	Quantité : 0	0,00	0,00	0,00	0,00
							Valeur ¹ : 0,00		0,00		

¹ Valeur

Correspond à une estimation de la valeur marchande locale de la totalité des quantités extraites durant la période pour chacune des cases concernées (Brut et Ajoutées à la réserve).

Exemple : Quantité extraite de brut x Valeur marchande locale = Valeur

80 tonnes métriques x 10\$ la tonne métrique = 800\$

Section : Coûts



Toute déclaration non reçue au Ministère dans les délais prescrits est assujettie à un montant supplémentaire de 50,00\$ si les déclarations sont transmises dans les 15 jours suivant l'échéance du 15 avril et de 100,00\$ à partir du 16ième jour suivant l'échéance.

Montant payé : 0,00 \$

Nom du payeur :

Section : Déclaration



☒ Je certifie, en date de la présente demande, avoir respecté toutes les obligations relatives aux déclarations trimestrielles et redevances à verser, en vertu de l'article 155 de la loi sur les mines et j'atteste de l'exactitude des renseignements fournis dans la présente demande. Ce formulaire doit être complété avant le 15 avril 2012

Section : Commentaire



Si vous avez des commentaires...

Section : Actions



Imprimer Fermer

Montant payé : 0,00 \$

Nom du payeur :

Section : Déclaration



☒ Je certifie, en date de la présente demande, avoir respecté toutes les obligations relatives aux déclarations trimestrielles et redevances à verser, en vertu de l'article 155 de la loi sur les mines et j'atteste de l'exactitude des renseignements fournis dans la présente demande. Ce formulaire doit être complété avant le 15 avril 2013

Section : Commentaire



Si vous avez des commentaires...

Vous n'avez qu'à débiter le montant sur le compte 15325 du MTQ de la Côte-Nord.

Section : Actions



Imprimer

Fermer

Déclaration annuelle de substances minérales de surface extraites.

Remarque: Veuillez noter que toutes les informations contenues dans ce formulaire pourront être inscrites dans le registre public des droits miniers, réels et immobiliers.

Section : Identification

Numéro de la requête : 1389311

Type de requête : Déclaration annuelle non redevable

Date de saisie : 2014/03/17 14:26:11

État de la requête : Traitement terminé

Date effective de dépôt : 2014/03/17 14:26:11

Mode de dépôt : En ligne

Section : Requérant

Définir le requérant :

Nom : Houssein Youssef Farid (91879)
Adresse : 625, boulevard Laflèche, bureau 110
Ville : Baie-Comeau
Province : Québec
Pays : Canada
Code postal : G5C 1C5

Correspondance privilégiée : courrier électronique

Section : Substances minérales de surface extraites

Période couverte par la déclaration : 2013 Du 2013/04/01 au 2014/03/31

Raison d'extraction : Pour le ministère des transports lorsqu'il est titulaire d'un bail

Unité de mesure : ☒ T.M ☐ M.C

Déclaration des quantités extraites et en réserve

Identifier le(s) titre(s) : AMO

-----Réserve-----											
☐	No titre	Statut	Titulaire(s)	No site SMS	Substance extraite	Votre référence	Brut	Début d'année (A)	Ajoutées (B)	Soustraites (C)	Fin de l'année (D) (D=A+B-C)
☐	BEX338	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	22K15-21	Sab	3573-0211	Quantité : 55000 Valeur ¹ : 0,00	0,00	63210,00 0,00	0,00	63210,00
☐	BEX371	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	22N08-2	Sab	3573-0218	Quantité : 45000 Valeur ¹ : 0,00	17387,00	46742,00 0,00	0,00	64129,00
☐	BEX533	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	22I05-4	Sab	3572-0007	Quantité : 35541 Valeur ¹ : 0,00	0,00	19000,00 0,00	0,00	19000,00
☐	BEX541	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	22C06-3	Sab	3574-0116	Quantité : 50 Valeur ¹ : 0,00	0,00	0,00 0,00	0,00	0,00
☐	BEX546	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	12L08-3	Sab	3571-0201	Quantité : 4658 Valeur ¹ : 0,00	0,00	0,00 0,00	0,00	0,00
☐	BNE1708	Actif	Ministère des Transports - Direction de	12P06-1	Sab	3571-0081	Quantité : 0 Valeur ¹ : 0,00	0,00	0,00 0,00	0,00	0,00

☐	BNE1711	Actif	la Côte-Nord (15325) (100%) Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	12P06-3	Sab ▼	3571-0080	Quantité : 0 Valeur ¹ : 0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
☐	BNE3516	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	12P05-6	Sab ▼	3571-0094	Quantité : 0 Valeur ¹ : 0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
☐	BNE4600	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	12P05-10	Sab ▼	3571-0099	Quantité : 0 Valeur ¹ : 0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
☐	BNE13414	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	12J15-6	Sab ▼	3571-0200	Quantité : 0 Valeur ¹ : 0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

¹ Valeur

Correspond à une estimation de la valeur marchande locale de la totalité des quantités extraites durant la période pour chacune des cases concernées (Brut et Ajoutées à la réserve).

Exemple : Quantité extraite de brut x Valeur marchande locale = Valeur

80 tonnes métriques x 10\$ la tonne métrique = 800\$

Section : Coûts

Toute déclaration non reçue au Ministère dans les délais prescrits est assujettie à un montant supplémentaire de 51,75\$ si les déclarations sont transmises dans les 15 jours suivant l'échéance du 15 avril et de 103,00\$ à partir du 16ième jour suivant l'échéance.

Montant payé : 0,00 \$

Nom du payeur :

Section : Déclaration

☒ Je certifie, en date de la présente demande, avoir respecté toutes les obligations relatives aux déclarations trimestrielles et redevances à verser, en vertu de l'article 155 de la loi sur les mines et j'atteste de l'exactitude des renseignements fournis dans la présente demande. Ce formulaire doit être complété avant le 15 avril 2014

Section : Commentaire

Si vous avez des commentaires...

Section : Actions

Imprimer Fermer

Déclaration annuelle de substances minérales de surface extraites.

Remarque: Veuillez noter que toutes les informations contenues dans ce formulaire pourront être inscrites dans le registre public des droits miniers, réels et immobiliers.

Section : Identification

Numéro de la requête : 1486636

Type de requête : Déclaration annuelle non redevable

Date de saisie : 2015/03/25 15:21:13

État de la requête : Traitement terminé

Date effective de dépôt : 2015/03/25 15:21:13

Mode de dépôt : En ligne

Section : Requérant

Définir le requérant :

Nom : Houssein Youssouf Farid (91879)
Adresse : 625, boulevard Laflèche, bureau 110
Ville : Baie-Comeau
Province : Québec
Pays : Canada
Code postal : G5C 1C5

Correspondance privilégiée : courrier électronique

Section : Substances minérales de surface extraites

Période couverte par la déclaration : 2014 Du 2014/04/01 au 2015/03/31

Raison d'extraction : Pour le ministère des transports lorsqu'il est titulaire d'un bail

Unité de mesure : ☒ T.M ☐ M.C

Déclaration des quantités extraites et en réserve

Identifier le(s) titre(s) : AMO

☐ Tous les titres sur toutes les pages											
-----Réserve-----											
☐	No titre	Statut	Titulaire(s)	No site SMS	Substance extraite	Votre référence	Brut	Début d'année (A)	Ajoutées (B)	Soustraites (C)	Fin de l'année (D) (D=A+B-C)
☐	BEX103	Actif	Ministère des Transports du Québec (14234) (100%)	22F02-9	Sab	3573-0159	Quantité : 0 Valeur ¹ : 0,00	0,00	0,00 0,00	0,00	0,00
☐	BEX338	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	22K15-21	Sab	3573-0211	Quantité : 0 Valeur ¹ : 0,00	63210,00	0,00 0,00	11300,00	51910,00
☐	BEX371	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	22N08-2	Sab	3573-0218	Quantité : 2951 Valeur ¹ : 0,00	64129,00	2951,00 0,00	4331,00	62749,00
☐	BEX453	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	23B14-18	Sab	3573-0231	Quantité : 0 Valeur ¹ : 0,00	0,00	0,00 0,00	0,00	0,00
☐	BEX533	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	22I05-4	Sab	3572-0007	Quantité : 0 Valeur ¹ : 0,00	19000,00	0,00 0,00	990,00	18010,00
☐	BEX541	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	22C06-3	Sab	3574-0116	Quantité : 0 Valeur ¹ : 0,00	0,00	0,00 0,00	0,00	0,00
☐	BEX1334	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	12K07-1	Sab	3571-0308	Quantité : 13800 Valeur ¹ : 0,00	56492,00	13800,00 0,00	9755,00	60537,00

☐	BEX1428	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	23B06-7	Sab ▼	3573-0219	Quantité :	0	0,00	0,00	0,00	0,00
							Valeur ¹ :	0,00		0,00		
☐	BNE17884	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	12J11-4	Sab ▼	3571-0249	Quantité :	0	38485,00	0,00	0,00	38485,00
							Valeur ¹ :	0,00		0,00		

¹ Valeur

Correspond à une estimation de la valeur marchande locale de la totalité des quantités extraites durant la période pour chacune des cases concernées (Brut et Ajoutées à la réserve).

Exemple : Quantité extraite de brut x Valeur marchande locale = Valeur

80 tonnes métriques x 10\$ la tonne métrique = 800\$

Section : Coûts



Toute déclaration non reçue au Ministère dans les délais prescrits est assujettie à un montant supplémentaire de 52,25\$ si les déclarations sont transmises dans les 15 jours suivant l'échéance du 15 avril et de 104,00\$ à partir du 16ième jour suivant l'échéance.

Montant payé : 0,00 \$

Nom du payeur :

Section : Déclaration



☒ Je certifie, en date de la présente demande, avoir respecté toutes les obligations relatives aux déclarations trimestrielles et redevances à verser, en vertu de l'article 155 de la loi sur les mines et j'atteste de l'exactitude des renseignements fournis dans la présente demande. Ce formulaire doit être complété avant le 15 avril 2015

Section : Commentaire



Si vous avez des commentaires...

Pour le BEX-1334:Réajustement des quantités en réserves en début d'année.

Section : Actions



Imprimer Fermer

Déclaration annuelle de substances minérales de surface extraites.

Remarque: Veuillez noter que toutes les informations contenues dans ce formulaire pourront être inscrites dans le registre public des droits miniers, réels et immobiliers.

Section : Identification

Numéro de la requête : 1552236

Type de requête : Déclaration annuelle non redevable

Date de saisie : 2016/03/17 14:35:58

État de la requête : Traitement terminé

Date effective de dépôt : 2016/03/17 14:35:58

Mode de dépôt : En ligne

Section : Requirant

Définir le requérant :

Nom : Houssein Youssouf Farid (91879)
Adresse : 625, boulevard Laflèche, bureau 110
Ville : Baie-Comeau
Province : Québec
Pays : Canada
Code postal : G5C 1C5

Correspondance privilégiée : courrier électronique

Section : Substances minérales de surface extraites

Période couverte par la déclaration : 2015 Du 2015/04/01 au 2016/03/31

Raison d'extraction : Pour le ministère des transports lorsqu'il est titulaire d'un bail

Unité de mesure : ☒ T.M ☐ M.C

Déclaration des quantités extraites et en réserve

Identifier le(s) titre(s) : AMO

-----Réserve-----											
☐	No titre	Statut	Titulaire(s)	No site SMS	Substance extraite	Votre référence	Brut	Début d'année (A)	Ajoutées (B)	Soustraites (C)	Fin de l'année (D) (D=A+B-C)
☐	BEX338	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	22K15-21	Sab	3573-0211	Quantité : 792 Valeur ¹ : 2020,00	51910,00	792,00 2020,00	792,00	51910,00
☐	BEX371	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	22N08-2	Sab	3573-0218	Quantité : 0 Valeur ¹ : 0,00	62749,00	0,00 0,00	0,00	62749,00
☐	BEX533	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	22I05-4	Sab	3572-0007	Quantité : 0 Valeur ¹ : 0,00	18010,00	0,00 0,00	4956,00	13054,00
☐	BEX541	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	22C06-3	Sab	3574-0116	Quantité : 0 Valeur ¹ : 0,00	0,00	0,00 0,00	0,00	0,00
☐	BEX1334	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	12K07-1	Sab	3571-0308	Quantité : 0 Valeur ¹ : 0,00	60537,00	0,00 0,00	26934,00	33603,00
☐	BEX1428	Actif	Ministère des Transports -	23B06-7	Sab	3573-0219	Quantité : 64796	0,00	64796,00 165230,00	0,00	64796,00

		Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)		Valeur ¹ :		165230,00						
☐	BEX1553	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	22N01-4	Sab ▼	3573-0273	Quantité :	0	0,00	0,00	0,00	0,00
							Valeur ¹ :	0,00		0,00		
☐	BNE1708	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	12P06-1	Sab ▼	3571-0081	Quantité :	0	0,00	0,00	0,00	0,00
							Valeur ¹ :	0,00		0,00		
☐	BNE1711	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	12P06-3	Sab ▼	3571-0080	Quantité :	0	0,00	0,00	0,00	0,00
							Valeur ¹ :	0,00		0,00		
☐	BNE3516	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	12P05-6	Sab ▼	3571-0094	Quantité :	250	0,00	0,00	0,00	0,00
							Valeur ¹ :	638,00		0,00		

¹ Valeur

Correspond à une estimation de la valeur marchande locale de la totalité des quantités extraites durant la période pour chacune des cases concernées (Brut et Ajoutées à la réserve).

Exemple : Quantité extraite de brut x Valeur marchande locale = Valeur

80 tonnes métriques x 10\$ la tonne métrique = 800\$

Section : Coûts



Toute déclaration non reçue au Ministère dans les délais prescrits est assujettie à un montant supplémentaire de 52,25\$ si les déclarations sont transmises dans les 15 jours suivant l'échéance du 15 avril et de 104,00\$ à partir du 16ième jour suivant l'échéance.

Montant payé : 0,00 \$

Nom du payeur :

Section : Déclaration



☒ Je certifie, en date de la présente demande, avoir respecté toutes les obligations relatives aux déclarations trimestrielles et redevances à verser, en vertu de l'article 155 de la loi sur les mines et j'atteste de l'exactitude des renseignements fournis dans la présente demande. Ce formulaire doit être complété avant le 15 avril 2016

Section : Commentaire



Si vous avez des commentaires...

Section : Actions



Imprimer Fermer

Déclaration annuelle de substances minérales de surface extraites.

Remarque: Veuillez noter que toutes les informations contenues dans ce formulaire pourront être inscrites dans le registre public des droits miniers, réels et immobiliers.

Section : Identification

Numéro de la requête : 1614479

Type de requête : Déclaration annuelle non redevable

Date de saisie : 2017/04/05 15:43:34

État de la requête : Traitement terminé

Date effective de dépôt : 2017/04/05 15:43:34

Mode de dépôt : En ligne

Section : Requirant

Définir le requérant :

Nom : Benjamin Moreau (92557)
Adresse : 625 boulevard Lafleche, bureau 110
Ville : Baie-Comeau
Province : Québec
Pays : Canada
Code postal : G5C 1C5

Correspondance privilégiée : courrier électronique

Section : Substances minérales de surface extraites

Période couverte par la déclaration : 2016 Du 2016/04/01 au 2017/03/31

Raison d'extraction : Pour le ministère des transports lorsqu'il est titulaire d'un bail

Unité de mesure : ☒ T.M ☐ M.C

Déclaration des quantités extraites et en réserve

Identifier le(s) titre(s) : AMO

-----Réserve-----											
☐	No titre	Statut	Titulaire(s)	No site SMS	Substance extraite	Votre référence	Brut	Début d'année (A)	Ajoutées (B)	Soustraites (C)	Fin de l'année (D) (D=A+B-C)
☐	BEX338	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	22K15-21	Sab	3573-0211	Quantité : 2805 Valeur ¹ : 22730,08	51910,00	0,00 0,00	0,00	51910,00
☐	BEX371	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	22N08-2	Sab	3573-0218	Quantité : 0 Valeur ¹ : 0,00	62749,00	0,00 0,00	13310,60	49438,40
☐	BEX533	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	22I05-4	Sab	3572-0007	Quantité : 0 Valeur ¹ : 0,00	13054,00	0,00 0,00	40,00	13014,00
☐	BEX541	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	22C06-3	Sab	3574-0116	Quantité : 0 Valeur ¹ : 0,00	0,00	0,00 0,00	0,00	0,00
☐	BEX1334	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	12K07-1	Sab	3571-0308	Quantité : 0 Valeur ¹ : 0,00	33603,00	0,00 0,00	0,00	33603,00
☐	BEX1428	Actif	Ministère des Transports -	23B06-7	Sab	3573-0219	Quantité : 0	64796,00	0,00 0,00	41388,60	23407,40

		Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)			Valeur ¹ :	0,00						
☐	BEX1553	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	22N01-4	Sab ▼	3573-0273	Quantité :	0	0,00	0,00	0,00	0,00
							Valeur ¹ :	0,00		0,00		
☐	BEX1654	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	12J11-9	Sab ▼	3571-0209	Quantité :	0	0,00	0,00	0,00	0,00
							Valeur ¹ :	0,00		0,00		
☐	BNE1708	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	12P06-1	Sab ▼	3571-0081	Quantité :	0	0,00	0,00	0,00	0,00
							Valeur ¹ :	0,00		0,00		
☐	BNE1711	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	12P06-3	Sab ▼	3571-0080	Quantité :	0	0,00	0,00	0,00	0,00
							Valeur ¹ :	0,00		0,00		

¹ Valeur

Correspond à une estimation de la valeur marchande locale de la totalité des quantités extraites durant la période pour chacune des cases concernées (Brut et Ajoutées à la réserve).

Exemple : Quantité extraite de brut x Valeur marchande locale = Valeur

80 tonnes métriques x 10\$ la tonne métrique = 800\$

Section : Coûts



Toute déclaration non reçue au Ministère dans les délais prescrits est assujettie à un montant supplémentaire de 52,25\$ si les déclarations sont transmises dans les 15 jours suivant l'échéance du 15 avril et de 104,00\$ à partir du 16ième jour suivant l'échéance.

Montant payé : 0,00 \$

Nom du payeur :

Section : Déclaration



☒ Je certifie, en date de la présente demande, avoir respecté toutes les obligations relatives aux déclarations trimestrielles et redevances à verser, en vertu de l'article 155 de la loi sur les mines et j'atteste de l'exactitude des renseignements fournis dans la présente demande. Ce formulaire doit être complété avant le 15 avril 2017

Section : Commentaire



Si vous avez des commentaires...

Section : Actions



Imprimer

Fermer

Déclaration annuelle de substances minérales de surface extraites.

Remarque: Veuillez noter que toutes les informations contenues dans ce formulaire pourront être inscrites dans le registre public des droits miniers, réels et immobiliers.

Section : Identification

Numéro de la requête : 1662029

Type de requête : Déclaration annuelle non redevable

Date de saisie : 2018/04/09 12:40:04

État de la requête : Traitement terminé

Date effective de dépôt : 2018/04/09 12:40:04

Mode de dépôt : En ligne

Section : Requirant

Définir le requérant :

Nom : Benjamin Moreau (92557)
Adresse : 625 boulevard Lafleche, bureau 110
Ville : Baie-Comeau
Province : Québec
Pays : Canada
Code postal : G5C 1C5

Correspondance privilégiée : courrier électronique

Section : Substances minérales de surface extraites

Période couverte par la déclaration : 2017 Du 2017/04/01 au 2018/03/31

Raison d'extraction : Pour le ministère des transports lorsqu'il est titulaire d'un bail

Unité de mesure : ☒ T.M ☐ M.C

Déclaration des quantités extraites et en réserve

Identifier le(s) titre(s) : AMO

-----Réserve-----											
☐	No titre	Statut	Titulaire(s)	No site SMS	Substance extraite	Votre référence	Brut	Début d'année (A)	Ajoutées (B)	Soustraites (C)	Fin de l'année (D) (D=A+B-C)
☐	BEX338	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	22K15-21	Sab	3573-0211	Quantité : 0 Valeur ¹ : 0,00	51910,00	0,00 0,00	0,00	51910,00
☐	BEX371	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	22N08-2	Sab	3573-0218	Quantité : 0 Valeur ¹ : 0,00	49438,40	0,00 0,00	3091,46	46346,94
☐	BEX533	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	22I05-4	Sab	3572-0007	Quantité : 0 Valeur ¹ : 0,00	13014,00	0,00 0,00	0,00	13014,00
☐	BEX541	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	22C06-3	Sab	3574-0116	Quantité : 0 Valeur ¹ : 0,00	0,00	0,00 0,00	0,00	0,00
☐	BEX1334	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	12K07-1	Sab	3571-0308	Quantité : 0 Valeur ¹ : 0,00	33603,00	0,00 0,00	0,00	33603,00
☐	BEX1428	Actif	Ministère des Transports -	23B06-7	Sab	3573-0219	Quantité : 0	23407,40	34540,00 146101,50	23407,40	34540,00

		Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)			Valeur ¹ :	0,00						
☐	BEX1553	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	22N01-4	Sab ▼	3573-0273	Quantité :	0	0,00	45765,00	0,00	45765,00
							Valeur ¹ :	0,00		217279,74		
☐	BEX1654	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	12J11-9	Sab ▼	3571-0209	Quantité :	0	0,00	0,00	0,00	0,00
							Valeur ¹ :	0,00		0,00		
☐	BNE1708	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	12P06-1	Sab ▼	3571-0081	Quantité :	0	0,00	0,00	0,00	0,00
							Valeur ¹ :	0,00		0,00		
☐	BNE1711	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	12P06-3	Sab ▼	3571-0080	Quantité :	0	0,00	0,00	0,00	0,00
							Valeur ¹ :	0,00		0,00		

¹ Valeur

Correspond à une estimation de la valeur marchande locale de la totalité des quantités extraites durant la période pour chacune des cases concernées (Brut et Ajoutées à la réserve).

Exemple : Quantité extraite de brut x Valeur marchande locale = Valeur

80 tonnes métriques x 10\$ la tonne métrique = 800\$

Section : Coûts



Toute déclaration non reçue au Ministère dans les délais prescrits est assujettie à un montant supplémentaire de 52,25\$ si les déclarations sont transmises dans les 15 jours suivant l'échéance du 15 avril et de 104,00\$ à partir du 16ième jour suivant l'échéance.

Montant payé :

Nom du payeur :

Section : Déclaration



☒ Je certifie, en date de la présente demande, avoir respecté toutes les obligations relatives aux déclarations trimestrielles et redevances à verser, en vertu de l'article 155 de la loi sur les mines et j'atteste de l'exactitude des renseignements fournis dans la présente demande. Ce formulaire doit être complété avant le 15 avril 2018

Section : Commentaire



Si vous avez des commentaires...

Section : Actions



Déclaration annuelle de substances minérales de surface extraites.

Remarque: Veuillez noter que toutes les informations contenues dans ce formulaire pourront être inscrites dans le registre public des droits miniers, réels et immobiliers.

Section : Identification

Numéro de la requête : 1727782

Type de requête : Déclaration annuelle non redevable

Date de saisie : 2019/04/12 13:48:15

État de la requête : Traitement terminé

Date effective de dépôt : 2019/04/12 13:48:15

Mode de dépôt : En ligne

Section : Requérant

Définir le requérant :

Nom : Benjamin Moreau (92557)
Adresse : 625 boulevard Lafleche, bureau 110
Ville : Baie-Comeau
Province : Québec
Pays : Canada
Code postal : G5C 1C5

Correspondance privilégiée : courrier électronique

Section : Substances minérales de surface extraites

Période couverte par la déclaration : 2018 Du 2018/04/01 au 2019/03/31

Raison d'extraction : Pour un chemin public, par l'État, lorsqu'il est titulaire d'un bail

Unité de mesure : ☒ T.M ☐ M.C

Déclaration des quantités extraites et en réserve

Identifier le(s) titre(s) : AMO

-----Réserve-----											
☐	No titre	Statut	Titulaire(s)	No site SMS	Substance extraite	Votre référence	Brut	Début d'année (A)	Ajoutées (B)	Soustraites (C)	Fin de l'année (D) (D=A+B-C)
☐	BEX338	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	22K15-21	Sab	3573-0211	Quantité : 0 Valeur ¹ : 0,00	51910,00	0,00 0,00	0,00	51910,00
☐	BEX371	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	22N08-2	Sab	3573-0218	Quantité : 0 Valeur ¹ : 0,00	46346,94	0,00 0,00	7801,20	38545,74
☐	BEX533	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	22I05-4	Sab	3572-0007	Quantité : 0 Valeur ¹ : 0,00	13014,00	0,00 0,00	0,00	13014,00
☐	BEX541	En attente de renouvellement	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	22C06-3	Sab	3574-0116	Quantité : 50 Valeur ¹ : 335,11	0,00	0,00 0,00	0,00	0,00
☐	BEX1334	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	12K07-1	Sab	3571-0308	Quantité : 0 Valeur ¹ : 0,00	33603,00	50000,00 570750,00	25000,00	58603,00
☐	BEX1428	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	23B06-7	Sab	3573-0219	Quantité : 0 Valeur ¹ : 0,00	34540,00	0,00 0,00	31911,00	2629,00

☐	BEX1429	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	23B14-30	Sab ▼	3573-0315	Quantité : 0	0,00	0,00	0,00	0,00
							Valeur ¹ :	0,00	0,00		
☐	BEX1553	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	22N01-4	Sab ▼	3573-0273	Quantité : 0	45765,00	56291,00	60765,00	41291,00
							Valeur ¹ :	0,00	441119,88		
☐	BEX1654	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	12J11-9	Sab ▼	3571-0209	Quantité : 0	0,00	56183,00	5683,00	50500,00
							Valeur ¹ :	0,00	641328,95		

¹ Valeur

Correspond à une estimation de la valeur marchande locale de la totalité des quantités extraites durant la période pour chacune des cases concernées (Brut et Ajoutées à la réserve).

Exemple : Quantité extraite de brut x Valeur marchande locale = Valeur
80 tonnes métriques x 10\$ la tonne métrique = 800\$

Section : Coûts



Toute déclaration non reçue au Ministère dans les délais prescrits est assujettie à un montant supplémentaire de 52,25\$ si les déclarations sont transmises dans les 15 jours suivant l'échéance du 15 avril et de 104,00\$ à partir du 16ième jour suivant l'échéance.

-

Montant payé : 0,00 \$

Nom du payeur :

Section : Déclaration



☒ Je certifie, en date de la présente demande, avoir respecté toutes les obligations relatives aux déclarations trimestrielles et redevances à verser, en vertu de l'article 155 de la loi sur les mines et j'atteste de l'exactitude des renseignements fournis dans la présente demande. Ce formulaire doit être complété avant le 15 avril 2019

Section : Commentaire



Si vous avez des commentaires...

Section : Actions



Imprimer Fermer

Déclaration annuelle de substances minérales de surface extraites.

Remarque: Veuillez noter que toutes les informations contenues dans ce formulaire pourront être inscrites dans le registre public des droits miniers, réels et immobiliers.

Section : Identification

Numéro de la requête : 1780716

Type de requête : Déclaration annuelle non redevable

Date de saisie : 2020/05/27 10:27:50

État de la requête : Traitement terminé

Date effective de dépôt : 2020/05/27 10:27:50

Mode de dépôt : En ligne

Section : Requérant

Définir le requérant :

Nom : Simon Bernard Bikay Bi Baniny (99157)
Adresse : 110-625, boulevard Laflèche
Ville : Baie-Comeau
Province : Québec
Pays : Canada
Code postal : G5C 1C5

Correspondance privilégiée : courrier électronique

Section : Substances minérales de surface extraites

Période couverte par la déclaration : 2019 Du 2019/04/01 au 2020/03/31

Raison d'extraction : Pour le ministère des transports lorsqu'il est titulaire d'un bail

Unité de mesure : ☒ T.M ☐ M.C

Déclaration des quantités extraites et en réserve

Identifier le(s) titre(s) : AMO

☐ Tous les titres sur toutes les pages											
-----Réserve-----											
☐	No titre	Statut	Titulaire(s)	No site SMS	Substance extraite	Votre référence	Brut	Début d'année (A)	Ajoutées (B)	Soustraites (C)	Fin de l'année (D) (D=A+B-C)
☐	BEX338	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	22K15-21	Sab	3573-0211	Quantité : 0 Valeur ¹ : 0,00	51910,00	0,00 0,00	0,00	51910,00
☐	BEX371	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	22N08-2	Sab	3573-0218	Quantité : 0 Valeur ¹ : 0,00	38545,74	0,00 0,00	0,00	38545,74
☐	BEX533	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	22I05-4	Sab	3572-0007	Quantité : 0 Valeur ¹ : 0,00	13014,00	0,00 0,00	0,00	13014,00
☐	BEX1334	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	12K07-1	Sab	3571-0308	Quantité : 0 Valeur ¹ : 0,00	58603,00	0,00 0,00	0,00	58603,00
☐	BEX1428	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	23B06-7	Sab	3573-0219	Quantité : 0 Valeur ¹ : 0,00	2629,00	146528,00 208069,60	2629,00	146528,00
☐	BEX1553	Actif	Ministère des Transports -	22N01-4	Sab	3573-0273	Quantité : 0	41291,00	60000,00 470400,00	0,00	101291,00

		Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)		Valeur ¹ :		0,00	
☐	BEX1654	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	12J11-9	Sab ▼	3571-0209	Quantité : 0
						50500,00	0,00
						Valeur ¹ :	0,00
						0,00	50500,00

¹ Valeur

Correspond à une estimation de la valeur marchande locale de la totalité des quantités extraites durant la période pour chacune des cases concernées (Brut et Ajoutées à la réserve).

Exemple : Quantité extraite de brut x Valeur marchande locale = Valeur

80 tonnes métriques x 10\$ la tonne métrique = 800\$

Section : Coûts

Toute déclaration non reçue au Ministère dans les délais prescrits est assujettie à un montant supplémentaire de 52,25\$ si les déclarations sont transmises dans les 15 jours suivant l'échéance du 15 avril et de 104,00\$ à partir du 16ième jour suivant l'échéance.

Montant payé : 0,00 \$

Nom du payeur :

Section : Déclaration

☒ Je certifie, en date de la présente demande, avoir respecté toutes les obligations relatives aux déclarations trimestrielles et redevances à verser, en vertu de l'article 155 de la loi sur les mines et j'atteste de l'exactitude des renseignements fournis dans la présente demande. Ce formulaire doit être complété avant le 15 avril 2020

Section : Commentaire

Si vous avez des commentaires...

Bonjour. La situation exceptionnelle créée par le COVID-19 a rendu difficile le respect du délai du 15 Avril pour la déclaration annuelle de l'exploitation de nos sites de SMS. Nous vous demandons de ne pas nous en tenir rigueur. Merci de votre compréhension. Meilleures salutations

Section : Actions

Imprimer Fermer

Déclaration annuelle de substances minérales de surface extraites.

Remarque: Veuillez noter que toutes les informations contenues dans ce formulaire pourront être inscrites dans le registre public des droits miniers, réels et immobiliers.

Section : Identification

Numéro de la requête : 1804895

Type de requête : Déclaration annuelle non redevable

Date de saisie : 2021/03/10 17:07:50

État de la requête : Traitement terminé

Date effective de dépôt : 2021/03/10 17:07:50

Mode de dépôt : En ligne

Section : Requérent

Définir le requérent :

Nom : Raymond Diouf (100141)
Adresse : 1 510 rue Paul Eugene
Ville : Baie-Comeau
Province : Québec
Pays : Canada
Code postal : G5C 1G1

Correspondance privilégiée : courrier électronique

Section : Substances minérales de surface extraites

Période couverte par la déclaration : 2020 Du 2020/04/01 au 2021/03/31

Raison d'extraction : Pour le ministère des transports lorsqu'il est titulaire d'un bail

Unité de mesure : ☒ T.M ☐ M.C

Déclaration des quantités extraites et en réserve

Identifier le(s) titre(s) : AMO

☐ Tous les titres sur toutes les pages											
-----Réserve-----											
☐	No titre	Statut	Titulaire(s)	No site SMS	Substance extraite	Votre référence	Brut	Début d'année (A)	Ajoutées (B)	Soustraites (C)	Fin de l'année (D) (D=A+B-C)
☒	BEX103	Actif	Ministère des Transports du Québec (14234) (100%)	22F02-9	Sab	3573-0159	Quantité : 0 Valeur ¹ : 0,00	722,00	0,00 0,00	0,00	722,00
☒	BEX327	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	12P05-12	Sab	3571-0210	Quantité : 0 Valeur ¹ : 0,00	4891,00	0,00 0,00	0,00	4891,00
☐	BEX338	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	22K15-21	Sab	3573-0211	Quantité : 0 Valeur ¹ : 0,00	51910,00	0,00 0,00	0,00	51910,00
☐	BEX371	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	22N08-2	Sab	3573-0218	Quantité : 6000 Valeur ¹ : 60000,00	38545,74	0,00 0,00	0,00	38545,74
☒	BEX427	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	12L06-6	Sab	3571-0029	Quantité : 0 Valeur ¹ : 0,00	19551,00	0,00 0,00	19551,00	0,00
☐	BEX533	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	22I05-4	Sab	3572-0007	Quantité : 0 Valeur ¹ : 0,00	13014,00	0,00 0,00	100,00	12914,00
☐	BEX541	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-	22C06-3	Sab	3574-0116	Quantité : 0 Valeur ¹ : 0,00	0,00	0,00 0,00	0,00	0,00

☒	BEX546	Actif	Nord (15325) (100%) Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	12L08-3	Sab ▾	3571-0201	Quantité : 0	19911,00	0,00	0,00	19911,00
							Valeur ¹ :	0,00	0,00		
☒	BEX1068	Actif	Nord (15325) (100%) Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	12O02-9	Sab ▾	3571-0305	Quantité : 0	5887,00	0,00	0,00	5887,00
							Valeur ¹ :	0,00	0,00		
☐	BEX1334	Actif	Nord (15325) (100%) Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	12K07-1	Sab ▾	3571-0308	Quantité : 0	58603,00	0,00	0,00	58603,00
							Valeur ¹ :	0,00	0,00		

¹ Valeur

Correspond à une estimation de la valeur marchande locale de la totalité des quantités extraites durant la période pour chacune des cases concernées (Brut et Ajoutées à la réserve).

Exemple : Quantité extraite de brut x Valeur marchande locale = Valeur

80 tonnes métriques x 10\$ la tonne métrique = 800\$

Section : Coûts



Toute déclaration non reçue au Ministère dans les délais prescrits est assujettie à un montant supplémentaire de 52,25\$ si les déclarations sont transmises dans les 15 jours suivant l'échéance du 15 avril et de 104,00\$ à partir du 16ième jour suivant l'échéance.

-

Montant payé : 0,00 \$

Nom du payeur :

Section : Déclaration



☒ Je certifie, en date de la présente demande, avoir respecté toutes les obligations relatives aux déclarations trimestrielles et redevances à verser, en vertu de l'article 155 de la loi sur les mines et j'atteste de l'exactitude des renseignements fournis dans la présente demande. Ce formulaire doit être complété avant le 15 avril 2021

Section : Commentaire



Si vous avez des commentaires...

Section : Actions



Imprimer Fermer

Déclaration annuelle de substances minérales de surface extraites.

Remarque: Veuillez noter que toutes les informations contenues dans ce formulaire pourront être inscrites dans le registre public des droits miniers, réels et immobiliers.

Section : Identification

Numéro de la requête : 1851843

Type de requête : Déclaration annuelle non redevable

Date de saisie : 2022/02/03 14:38:39

État de la requête : Traitement terminé

Date effective de dépôt : 2022/02/03 14:38:39

Mode de dépôt : En ligne

Section : Requérent

Définir le requérent :

Nom : Raymond Diouf (100141)
Adresse : 1 510 rue Paul Eugene
Ville : Baie-Comeau
Province : Québec
Pays : Canada
Code postal : G5C 1G1

Correspondance privilégiée : courrier électronique

Section : Substances minérales de surface extraites

Période couverte par la déclaration : 2021 Du 2021/04/01 au 2022/03/31

Raison d'extraction : Pour le ministère des transports lorsqu'il est titulaire d'un bail

Unité de mesure : ☒ T.M ☐ M.C

Déclaration des quantités extraites et en réserve

Identifier le(s) titre(s) : AMO

-----Réserve-----											
☐	No titre	Statut	Titulaire(s)	No site SMS	Substance extraite	Votre référence	Brut	Début d'année (A)	Ajoutées (B)	Soustraites (C)	Fin de l'année (D) (D=A+B-C)
☒	BEX103	Actif	Ministère des Transports du Québec (14234) (100%)	22F02-9	Sab	3573-0159	Quantité : 3900 Valeur ¹ : 39000,00	722,00	0,00 0,00	0,00	722,00
☒	BEX327	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	12P05-12	Sab	3571-0210	Quantité : 0 Valeur ¹ : 0,00	4891,00	0,00 0,00	0,00	4891,00
☐	BEX338	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	22K15-21	Sab	3573-0211	Quantité : 0 Valeur ¹ : 0,00	51910,00	0,00 0,00	0,00	51910,00
☐	BEX371	Expiré	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	22N08-2	Sab	3573-0218	Quantité : 0 Valeur ¹ : 0,00	38545,74	0,00 0,00	3720,00	34825,74
☒	BEX427	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	12L06-6	Sab	3571-0029	Quantité : 0 Valeur ¹ : 0,00	0,00	0,00 0,00	0,00	0,00
☐	BEX533	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	22I05-4	Sab	3572-0007	Quantité : 0 Valeur ¹ : 0,00	12914,00	0,00 0,00	50,00	12864,00
☐	BEX541	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-	22C06-3	Sab	3574-0116	Quantité : 0 Valeur ¹ : 0,00	0,00	0,00 0,00	0,00	0,00

☒	BEX546	Actif	Nord (15325) (100%) Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	12L08-3	Sab ▾	3571-0201	Quantité : 0	19911,00	0,00	6616,00	13295,00
							Valeur ¹ :	0,00	0,00		
☒	BEX1068	Actif	Nord (15325) (100%) Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	12O02-9	Sab ▾	3571-0305	Quantité : 0	5887,00	0,00	0,00	5887,00
							Valeur ¹ :	0,00	0,00		
☐	BEX1334	Actif	Nord (15325) (100%) Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	12K07-1	Sab ▾	3571-0308	Quantité : 0	58603,00	0,00	0,00	58603,00
							Valeur ¹ :	0,00	0,00		

¹ Valeur

Correspond à une estimation de la valeur marchande locale de la totalité des quantités extraites durant la période pour chacune des cases concernées (Brut et Ajoutées à la réserve).

Exemple : Quantité extraite de brut x Valeur marchande locale = Valeur

80 tonnes métriques x 10\$ la tonne métrique = 800\$

Section : Coûts



Toute déclaration non reçue au Ministère dans les délais prescrits est assujettie à un montant supplémentaire de 52,25\$ si les déclarations sont transmises dans les 15 jours suivant l'échéance du 15 avril et de 104,00\$ à partir du 16ième jour suivant l'échéance.

-

Montant payé : 0,00 \$

Nom du payeur :

Section : Déclaration



☒ Je certifie, en date de la présente demande, avoir respecté toutes les obligations relatives aux déclarations trimestrielles et redevances à verser, en vertu de l'article 155 de la loi sur les mines et j'atteste de l'exactitude des renseignements fournis dans la présente demande. Ce formulaire doit être complété avant le 15 avril 2022

Section : Commentaire



Si vous avez des commentaires...

Section : Actions



Imprimer Fermer

Déclaration annuelle de substances minérales de surface extraites.

Remarque: Veuillez noter que toutes les informations contenues dans ce formulaire pourront être inscrites dans le registre public des droits miniers, réels et immobiliers.

Section : Identification

Numéro de la requête : 1898393

Type de requête : Déclaration annuelle non redevable

Date de saisie : 2023/03/22 09:28:53

État de la requête : Traitement terminé

Date effective de dépôt : 2023/03/22 09:28:53

Mode de dépôt : En ligne

Section : Requérant

Définir le requérant :

Nom : Raymond Diouf (100141)
Adresse : 1 510 rue Paul Eugene
Ville : Baie-Comeau
Province : Québec
Pays : Canada
Code postal : G5C 1G1

Correspondance privilégiée : courrier électronique

Section : Substances minérales de surface extraites

Période couverte par la déclaration : 2022 Du 2022/04/01 au 2023/03/31

Raison d'extraction : Pour le ministère des transports lorsqu'il est titulaire d'un bail

Unité de mesure : ☒ T.M ☐ M.C

Déclaration des quantités extraites et en réserve

Identifier le(s) titre(s) : AMO

-----Réserve-----											
☐	No titre	Statut	Titulaire(s)	No site SMS	Substance extraite	Votre référence	Brut	Début d'année (A)	Ajoutées (B)	Soustraites (C)	Fin de l'année (D) (D=A+B-C)
☐	BEX338	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	22K15-21	Pier	3573-0211	Quantité : 0 Valeur ¹ : 0,00	51910,00	0,00 0,00	0,00	51910,00
☐	BEX533	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	22I05-4	Pier	3572-0007	Quantité : 0 Valeur ¹ : 0,00	12864,00	0,00 0,00	0,00	12864,00
☐	BEX541	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	22C06-3	Pier	3574-0116	Quantité : 0 Valeur ¹ : 0,00	0,00	0,00 0,00	0,00	0,00
☐	BEX1334	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	12K07-1	Pier	3571-0308	Quantité : 0 Valeur ¹ : 0,00	58603,00	0,00 0,00	0,00	58603,00
☐	BEX1428	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	23B06-7	Pier	3573-0219	Quantité : 0 Valeur ¹ : 0,00	146528,00	0,00 0,00	0,00	146528,00
☐	BEX1429	En attente de renouvellement	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	23B14-30	Pier	3573-0315	Quantité : 0 Valeur ¹ : 0,00	0,00	0,00 0,00	0,00	0,00

☐	BEX1553	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	22N01-4	Pier ▼	3573-0273	Quantité : 0	146441,00	0,00	0,00	146441,00
							Valeur ¹ :	0,00	0,00		
☐	BEX1654	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	12J11-9	Pier ▼	3571-0209	Quantité : 0	50500,00	0,00	26700,00	23800,00
							Valeur ¹ :	0,00	0,00		

¹ Valeur

Correspond à une estimation de la valeur marchande locale de la totalité des quantités extraites durant la période pour chacune des cases concernées (Brut et Ajoutées à la réserve).

Exemple : Quantité extraite de brut x Valeur marchande locale = Valeur

80 tonnes métriques x 10\$ la tonne métrique = 800\$

Section : Coûts



Toute déclaration non reçue au Ministère dans les délais prescrits est assujettie à un montant supplémentaire de 52,25\$ si les déclarations sont transmises dans les 15 jours suivant l'échéance du 15 avril et de 104,00\$ à partir du 16ième jour suivant l'échéance.

Montant payé : 0,00 \$

Nom du payeur :

Section : Déclaration



☒ Je certifie, en date de la présente demande, avoir respecté toutes les obligations relatives aux déclarations trimestrielles et redevances à verser, en vertu de l'article 155 de la loi sur les mines et j'atteste de l'exactitude des renseignements fournis dans la présente demande. Ce formulaire doit être complété avant le 15 avril 2023

Section : Commentaire



Si vous avez des commentaires...

Section : Actions



Imprimer Fermer

Déclaration annuelle de substances minérales de surface extraites.

Remarque: Veuillez noter que toutes les informations contenues dans ce formulaire pourront être inscrites dans le registre public des droits miniers, réels et immobiliers.

Section : Identification

Type de requête : Déclaration annuelle non redevable

État de la requête : Traitement terminé

Mode de dépôt : En ligne

Numéro de la requête : 1971262

Date de saisie : 2024/03/18 15:40:04

Date effective de dépôt : 2024/03/18 15:40:04

Section : Requérant

Définir le requérant :

Ok

Rechercher...

Créer...

Nom : Raymond Diouf (100141)

Adresse : 1 510 rue Paul Eugene

Ville : Baie-Comeau

Province : Québec

Pays : Canada

Code postal : G5C 1G1

Correspondance privilégiée : courrier électronique

Section : Substances minérales de surface extraites

Période couverte par la déclaration : 2023 Du 2023/04/01 au 2024/03/31

Raison d'extraction : Pour le ministère des transports lorsqu'il est titulaire d'un bail

Unité de mesure :

T.M

M.C

Déclaration des quantités extraites et en réserve

Identifier le(s) titre(s) :

AMO

Ok

Rechercher...

Tous les titres sur toutes les pages

-----Réserve-----												
☐	No titre	Statut	Titulaire(s)	No site SMS	Substance extraite	Votre référence		Brut	Début d'année (A)	Ajoutées (B)	Soustraites (C)	Fin de l'année (D) (D=A+B-C)
☐	BEX338	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	22K15-21	Pier ▼	3573-0211	Quantité :	0	51910,00	0,00	0,00	51910,00
							Valeur ¹ :	0,00		0,00		
☐	BEX533	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	22I05-4	Pier ▼	3572-0007	Quantité :	0	12864,00	0,00	0,00	12864,00
							Valeur ¹ :	0,00		0,00		
☐	BEX541	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	22C06-3	Pier ▼	3574-0116	Quantité :	0	0,00	0,00	0,00	0,00
							Valeur ¹ :	0,00		0,00		
☐	BEX1334	En attente de renouvellement	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	12K07-1	Pier ▼	3571-0308	Quantité :	50000	58603,00	0,00	0,00	58603,00
							Valeur ¹ :	500000,00		0,00		
☐	BEX1428	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	23B06-7	Pier ▼	3573-0219	Quantité :	0	146528,00	0,00	0,00	146528,00
							Valeur ¹ :	0,00		0,00		
☐	BEX1553	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	22N01-4	Pier ▼	3573-0273	Quantité :	0	146441,00	0,00	0,00	146441,00
							Valeur ¹ :	0,00		0,00		

☐	BEX1654	Actif	Ministère des Transports - Direction de la Côte-Nord (15325) (100%)	12J11-9	Pier ▼	3571-0209	Quantité :	0	23800,00	0,00	1810,00	21990,00
							Valeur ¹ :	0,00		0,00		

¹ Valeur

Correspond à une estimation de la valeur marchande locale de la totalité des quantités extraites durant la période pour chacune des cases concernées (Brut et Ajoutées à la réserve).

Exemple : $Quantité\ extraite\ de\ brut \times Valeur\ marchande\ locale = Valeur$
 $80\ tonnes\ métriques \times 10\$ \text{ la tonne métrique} = 800\$$

Section : Coûts

Toute déclaration non reçue au Ministère dans les délais prescrits est assujettie à un montant supplémentaire de 52,25\$ si les déclarations sont transmises dans les 15 jours suivant l'échéance du 15 avril et de 104,00\$ à partir du 16ième jour suivant l'échéance.

Montant payé : 0,00 \$

Nom du payeur :

Section : Déclaration

☒ Je certifie, en date de la présente demande, avoir respecté toutes les obligations relatives aux déclarations trimestrielles et redevances à verser, en vertu de l'article 155 de la loi sur les mines et j'atteste de l'exactitude des renseignements fournis dans la présente demande. Ce formulaire doit être complété avant le 15 avril 2024

Section : Commentaire

Si vous avez des commentaires...

Section : Actions

Imprimer

Fermer

Baie-Comeau, le 5 juin 2001

Monsieur Michel Gagnon
Ministère des Ressources naturelles
5700, 4^e avenue Ouest
Charlesbourg (Québec)
G1H 6R1

Objet : Déclaration des quantités
Substances minérales des surfaces
Banc : 3573-0107- km 268
Route 389
Bail n^o : 13 067
Dossier n^o : 6.2.4

Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir nous excuser d'avoir oublié ces quantités. Ce sable a été mélangé à la pierre concassée avant d'être pesé et transporté sur la route, ce qui est passé inaperçu.

Les nouvelles quantités sont les suivantes.

Banc	Bail	Entrepreneur	Quantité
3473-0107	13067	Entreprises J. Dufour	4 012 t
3573-0211	Bex-338	Entreprises J. Dufour	36 113 t

Nous demeurons à votre disposition pour vous fournir tout autre renseignement utile et veuillez agréer, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Original signé

Guy Lavoie, ing.
Chef du Service des projets

GL/GL/lm

p. j.

c. c. M. Pierre Beaudoin, DT Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine

Direction de la Côte-Nord

625, boul. Laflèche, bureau 110
Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5
Téléphone : (418) 295-4765
Télécopieur : (418) 295-4766

01159-005

FORMULAIRE DE DÉCLARATION ANNUELLE SUSBSTANCES MINÉRALES DE SURFACE EXTRAITS

Cette déclaration est exigée en vertu des art. 154, 155, 223.1 de la Loi sur les mines
L.R.Q., c.M.13-1)

IDENTIFICATION

Ministère des Transports
Direction de la Côte-Nord
625, boulevard Laflèche, bureau 110
Baie Comeau (Québec) G5C 1C5

No téléphone : 295-4765
No télécopieur : 295-4766

MODIFICATION D'ADRESSE

NO	RUE
----	-----

VILLES

PROVINCE

PAYS

CODE POSTAL

1. PÉRIODE COUVERTE PAR LA DÉCLARATION : 2000-04-01 AU 2001-03-31

2. DÉCLARATION DES QUANTITÉS EXTRAITES

[illegible]

3. LES QUANTITÉS DE SABLE ET GRAVIER DU BAIL CI-HAUT MENTIONNÉ ONT ÉTÉ EXTRAITES POUR:

- ☐ UN CHEMIN DE MINE SUR LES TERRES PUBLIQUES
- ☐ UN CHEMIN FORESTIER SUR LES TERRES PUBLIQUES
- ☒ LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS LORSQU'IL EST TITULAIRE D'UN BAIL
- ☐ L'HYDRO-QUÉBEC LORSQU'IL EST TITULAIRE D'UN BAIL
- ☐ L'HYDRO-QUÉBEC LORSQU'IL EST TITULAIRE D'UN BAIL
- ☐ S.E.B.J. LORSQU'IL EST TITULAIRE D'UN BAIL
- ☐ S.D.B.J. LORSQU'IL EST TITULAIRE D'UN BAIL

DATE LIMITE DE PRODUCTION DE LA DÉCLARATION

15 avril 2001

RETOURNER À L'ADRESSE SUIVANTE :
Ministère des Ressources naturelles
5700, 4^e Avenue Ouest, bureau A-115
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1

4. IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

NOM (en lettres moulées)

Guy Lavoie

FONCTION

Chef du service des projets

Je soussigné, certifie que les renseignements fournis dans cette déclaration sont exacts et conformes à la réalité.

SIGNATURE

DATE _____

01 159 - 005

FORMULAIRE DE DÉCLARATION ANNUELLE
 SUSSTANCES MINÉRALES DE SURFACE EXTRAITES

Cette déclaration est exigée en vertu des art. 154, 155, 223.1 de la Loi sur les mines
 L.R.Q., c.M.13-1)

IDENTIFICATION

Ministère des Transports
 Direction de la Côte-Nord
 625, boulevard Laflèche, bureau 110
 Baie Comeau (Québec) G5C 1C5

 No téléphone : 295-4765
 No télécopieur : 295-4766

MODIFICATION D'ADRESSE
 NO RUE
 VILLE
 PROVINCE
 PAYS CODE POSTAL

1. PÉRIODE COUVERTE PAR LA DÉCLARATION : 2000-04-01 AU 2001-03-31

2. DÉCLARATION DES QUANTITÉS EXTRAITES

BANC NO :	BAIL NO :	NOM DE L'ENTREPRENEUR	T.M. ☒	QUANTITÉS	M.C. ☐
3571-0032				0	
3572-0002	BEX-150			0	
3572-0007	BEX-151			0	
3571-0051	BEX-259			0	
3571-0201	BEX-289			0	
3574-0205	BEX-290			0	
3574-0116	BEX-302			0	
3571-0208	BEX-317			0	
3571-0210	BEX-327	Les Entreprises Jacques Laforest inc.		11001	
3573-0211	BEX-338	Les Entreprises Jacques Dufour et Fils inc.		40126	
3572-0177	BEX-347			0	
3573-0159	BEX-103			0	

3. LES QUANTITÉS DE SABLE ET GRAVIER DU BAIL CI-HAUT MENTIONNÉ ONT ÉTÉ EXTRAITES POUR:

- ☐ UN CHEMIN DE MINE SUR LES TERRES PUBLIQUES
- ☐ UN CHEMIN FORESTIER SUR LES TERRES PUBLIQUES
- ☒ LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS LORSQU'IL EST TUTILAIRE D'UN BAIL
- ☐ L'HYDRO-QUÉBEC LORSQU'IL EST TITULAIRE D'UN BAIL
- ☐ L'HYDRO-QUÉBEC LORSQU'IL EST TITULAIRE D'UN BAIL
- ☐ S.E.B.J. LORSQU'IL EST TITULAIRE D'UN BAIL
- ☐ S.D.B.J. LORSQU'IL EST TITULAIRE D'UN BAIL

DATE LIMITE DE PRODUCTION DE LA DÉCLARATION

15 avril 2001

RETOURNER À L'ADRESSE SUIVANTE :
 Ministère des Ressources naturelles
 5700, 4^e Avenue Ouest, bureau A-115
 Charlesbourg (Québec) G1H 6R1

4. IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

NOM (en lettres moulées)
 Guy Lavoie
 FONCTION
 Chef du service des projets
 Je soussigné, certifie que les renseignements fournis dans cette
 déclaration sont exacts et conformes à la réalité.
 Original signé 20.03.01
 SIGNATURE DATE

01136-014-2000E
 ok



{PRIVATE} FORMULAIRE DE DÉCLARATION ANNUELLE
SUSBSTANCES MINÉRALES DE SURFACE EXTRAITES

Cette déclaration est exigée en vertu des art. 154, 155, 223.1 de la Loi sur les mines
L.R.Q., c.M.13-1)

IDENTIFICATION

14234

Ministère des Transports
Direction de la Côte-Nord
625, boulevard Lafèche, bureau 110
Baie Comeau (Québec) G5C 1C5

No téléphone : 295-4765
No télécopieur : 295-4766

MODIFICATION D'ADRESSE	
NO	RUE
VILLE	
PROVINCE	
PAYS	CODE POSTAL

{PRIVATE} 1. PÉRIODE COUVERTE PAR LA DÉCLARATION : 2001-04-01 AU 2002-03-31

{PRIVATE} 2. DÉCLARATION DES QUANTITÉS EXTRAITES					
BANC NO :	BAIL NO :	NOM DE L'ENTREPRENEUR	T.M. ☒	QUANTITÉS	M.C. ☐
3571-0032	BEX-149			0	
3572-0002	BEX-150			0	
3572-0007	BEX-151			0	
3571-0051	BEX-259			0	
3571-0201	BEX-289			0	
3574-0205	BEX-290			0	
3574-0116	BEX-302	Hamel Construction inc.		3575	
3571-0208	BEX-317			0	
3571-0210	BEX-327			0	
3573-0211	BEX-338	Talon Sebeq inc.		6404	
3572-0177	BEX-347			0	

3. LES QUANTITÉS DE SABLE ET GRAVIER DU BAIL CI-HAUT MENTIONNÉ ONT ÉTÉ EXTRAITES POUR:

☐ UN CHEMIN DE MINE SUR LES TERRES PUBLIQUES

☐ UN CHEMIN FORESTIER SUR LES TERRES PUBLIQUES

☒ LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS LORSQU'IL EST TUTILAIRE D'UN BAIL

☐ L'HYDRO-QUÉBEC LORSQU'IL EST TITULAIRE D'UN BAIL

☐ L'HYDRO-QUÉBEC LORSQU'IL EST TITULAIRE D'UN BAIL

☐ S.E.B.J. LORSQU'IL EST TITULAIRE D'UN BAIL

☐ S.D.B.J. LORSQU'IL EST TITULAIRE D'UN BAIL

DATE LIMITE DE PRODUCTION DE LA DÉCLARATION

15 avril 2002

RETOURNER À L'ADRESSE SUIVANTE :
Ministère des Ressources naturelles
5700, 4^e Avenue Ouest, bureau A-115
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1

4. IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

NOM (en lettres moulées)
Guy Lavoie

FONCTION
Chef du service des projets

Je soussigné, certifie que les renseignements fournis dans cette
déclaration sont exacts et conformes à la vérité.

Original signé

02.04.12

SIGNATURE

DATE

02-106-03312108 0211

Déclaration annuelle
de substances minérales de surface extraites

SECTION 1 IDENTIFICATION

1.1 IDENTIFICATION DU RESPONSABLE

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
Direction de la Côte-Nord
625, boulevard Laflèche, bureau 110
Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5
Tél.: (418) 295-4765 / Téléc.: (418) 295-4766

15325

SECTION 2 SUBSTANCES MINÉRALES DE SURFACE EXTRAITES

2.1 PÉRIODE COUVERTE PAR LA DÉCLARATION: 2002-04-01 au 2003-03-31

2.2 DÉCLARATION DES QUANTITÉS EXTRAITES OU EN RÉSERVE ☒ TONNE MÉTRIQUE OU ☐ MÈTRE CUBE

Site	Bail n°	Nom de l'entrepreneur	Quantités extraites	Quantités en réserve
3573 - 0130	01628	Michel Miller inc	3900	0
3573 - 0130	01628		0	0
3573 - 0132	01625		0	0
3573 - 0144	14796		0	0
3573 - 0145	12381		0	0
3573 - 0147	12380		0	0
3573 - 0148	08668		0	0
3573 - 0149	13331		0	0
3573 - 0159	BEX-103		0	0
3573 - 0168	05065		0	0
3573 - 0169	05066		0	0
3573 - 0182	06901		0	0
3573 - 0200	08266		0	0
3573 - 0211	BEX-338		0	2500
3573 - 0214	12851		0	0
3573 - 0217	13422	Pavage Macami inc	1325	0
3573 - 0217	13422	Pavage Macami	9060	0
3573 - 0217	13422	Exc. Chicoutimi	1837	44615
3573 - 0217	13422	clôture Spécialisée inc.	88	0
3573 - 0218	BEX-371	Bobson inc.	0	30000
3573 - 0219	BEX-370		0	0
3573 - 0220	13475		0	0
3573 - 0228	14665	Jean Fournier inc.	0	6000
3573 - 0230	14883		0	0

2.3 RAISON D'EXTRACTION DES QUANTITÉS DE SUBSTANCES MINÉRALES DE SURFACE DU BAIL MENTIONNÉES À LA SECTION 2.2

☒ POUR LE MINISTÈRE DES TRANSPORT LORSQU'IL EST TITULAIRE D'UN BAIL

Ce formulaire doit être reçu avant le 15 avril à:
Ministère des Ressources naturelles
Service des titres miniers
5700, 4 ième Avenue Ouest, C 408
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1
Tél. : (418) 627-6290 ou 1800 363-7233 poste 5385
Téléc. : (418) 643-4264

Toute déclaration non reçue au Ministère dans les délais prescrits est assujettie à un montant supplémentaire de 50\$ si les déclarations sont transmises dans les 15 jours suivant l'échéance du 15 avril et de 100\$ à partir du 16 ième jour suivant l'échéance précitée.

Section 3 Déclaration

Nom du signataire (en lettres moulées)

Prénom du signataire (en lettres moulées)

N° de téléphone

Lavoie

Guy

(418)-295-4765

Je déclare que tous les renseignements fournis sur le formulaire sont exacts et complets

Original signé

DATE

SIGNATURE

03 099 - 030

Déclaration annuelle de substances minérales de surface extraites

SECTION 1 IDENTIFICATION

1.1 IDENTIFICATION DU RESPONSABLE

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
Direction de la Côte-Nord
625, boulevard Laflèche, bureau 110
Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5
Tél.: (418) 295-4765 / Téléc.: (418) 295-4766

SECTION 2 SUBSTANCES MINÉRALES DE SURFACE EXTRAITES

2.1 PÉRIODE COUVERTE PAR LA DÉCLARATION: 03-04-01 au 04-03-31

2.2 DÉCLARATION DES QUANTITÉS EXTRAITES OU EN RÉSERVE ☒ TONNE MÉTRIQUE OU ☐ MÈTRE CUBE

Site	Bail n°	Nom de l'entrepreneur	Quantités extraites	Quantités en réserve
3573 - 0130	01628		0	0
3573 - 0132	01625		0	0
3573 - 0144	14796		0	0
3573 - 0145	12381		0	0
3573 - 0147	12380		0	0
3573 - 0148	08668		0	0
3573 - 0149	13331		0	0
3573 - 0159	BEX-103		0	0
3573 - 0168	05065		0	0
3573 - 0169	05066		0	0
3573 - 0182	06901		0	0
3573 - 0200	08266		0	0
3573 - 0211	BEX-338		0	0
3573 - 0213	12273		0	0
3573 - 0214	12851		0	0
3573 - 0217	13422	Roc dynamité	0	30000
3573 - 0217	13422	Pierre concassé 100-0 mm	0	10680
3573 - 0217	13422	MG 56	0	6370
3573 - 0217	13422	MG 20	0	4840
3573 - 0218	BEX-371	en régie par le Ministère	36808	0
3573 - 0219	BEX-370		0	0
3573 - 0220	13475		0	0
3573 - 0228	14665	Roc dynamité	0	6000
3573 - 0230	14883		0	0

2.3 RAISON D'EXTRACTION DES QUANTITÉS DE SUBSTANCES MINÉRALES DE SURFACE DU BAIL MENTIONNÉES À LA SECTION 2.2

☒ POUR LE MINISTÈRE DES TRANSPORT LORSQU'IL EST TITULAIRE D'UN BAIL

Ce formulaire doit être reçu avant le 15 avril à:
Ministère des Ressources naturelles
Service des titres miniers
5700, 4 ième Avenue Ouest, C 408
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1
Tél. : (418) 627-6290 ou 1800 363-7233 poste 5385
Téléc. : (418) 643-4264

Toute déclaration non reçue au Ministère dans les délais prescrits est assujettie à un montant supplémentaire de 50\$ si les déclarations sont transmises dans les 15 jours suivant l'échéance du 15 avril et de 100\$ à partir du 16 ième jour suivant l'échéance précitée.

Section 3 Déclaration

Nom du signataire (en lettres moulées) Prénom du signataire (en lettres moulées) N° de téléphone
Lavoie Guy (418)-295-4765

Je déclare que tous les renseignements fournis sur le formulaire sont exacts et complets

04/03/31
DATE

Original signé
SIGNATURE Guy Lavoie
15325
04096088

Ressources
naturelles

Québec

Déclaration annuelle de substances minérales de surface extraites

SECTION 1 IDENTIFICATION

1.1 IDENTIFICATION DU RESPONSABLE

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Direction de la Côte-Nord

625, boulevard Lafleche, bureau 110

Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5

Tél.: (418) 295-4765 / Téléc.: (418) 295-4766

SECTION 2 SUBSTANCES MINÉRALES DE SURFACE EXTRAITES

2.1 PÉRIODE COUVERTE PAR LA DÉCLARATION:

04-04-01 au 05-03-31

2.2 DÉCLARATION DES QUANTITÉS EXTRAITES OU EN RÉSERVE

☒ TONNE MÉTRIQUE OU

☐ MÈTRE CUBE

Site	Bail n°	Nom de l'entrepreneur	Quantités extraites	Quantités en réserve
3573 - 0144	14796		0	0
3573 - 0145	12381		0	0
3573 - 0147	12380		0	0
3573 - 0148	08668		0	0
3573 - 0149	13331		0	0
3573 - 0159	BEX-103		0	0
3573 - 0168	05065		0	0
3573 - 0169	05066	MTQ	9500	0
3573 - 0182	06901		0	0
3573 - 0200	08266		0	0
3573 - 0211	BEX-338		0	0
3573 - 0213	12273		0	0
3573 - 0214	12851		0	0
3573 - 0217	13422	MG 56	0	3680
3573 - 0217	13422	Roc dynamité	0	30000
3573 - 0218	BEX-371	Mg 56 mis en réserve	0	18222
3573 - 0219	BEX-370		0	0
3573 - 0220	13475		0	0
3573 - 0228	14665		0	0
3573 - 0230	14883		0	0
3573 - 0232	15070		0	0
3573 - 0243	17663	MG 56 mis en réserve	0	13395
3573 - 0244	17645	MG 20 mis en réserve	0	15275
3573 - 0244	17645	Végétal mis en réserve	0	52000

2.3 RAISON D'EXTRACTION DES QUANTITÉS DE SUBSTANCES MINÉRALES DE SURFACE DU BAIL MENTIONNÉES À LA SECTION 2.2

☒ POUR LE MINISTÈRE DES TRANSPORT LORSQU'IL EST TITULAIRE D'UN BAIL

Ce formulaire doit être reçu avant le 15 avril à:

Ministère des Ressources naturelles

Service des titres miniers

5700, 4^{ème} Avenue Ouest, C 408

Charlesbourg (Québec) G1H 6R1

Tél. : (418) 627-6290 ou 1800 363-7233 poste 5385

Téléc. : (418) 643-4264

Toute déclaration non reçue au Ministère dans les délais prescrits est assujettie à un montant supplémentaire de 50\$ si les déclarations sont transmises dans les 15 jours suivant l'échéance du 15 avril et de 100\$ à partir du 16^{ème} jour suivant l'échéance précitée.

Section 3 Déclaration

Nom du signataire (en lettres moulées)

Prénom du signataire (en lettres moulées)

N° de téléphone

Lavoie

Guy

(418)-295-4765

Je déclare que tous les renseignements fournis sur le formulaire sont exacts et complets

Original signé

DATE

Heure de réception Avr.11. 1:05PM

05/03/531

15325

Déclaration annuelle
de substances minérales de surface extraites

SECTION 1 IDENTIFICATION

1.1 IDENTIFICATION DU RESPONSABLE

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Direction de la Côte-Nord

625, boulevard Laflèche, bureau 110

Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5

Tél.: (418) 295-4765 / Téléc.: (418) 295-4766

SECTION 2 SUBSTANCES MINÉRALES DE SURFACE EXTRAITES

2.1 PÉRIODE COUVERTE PAR LA DÉCLARATION: 05-04-01 au 06-03-31

2.2 DÉCLARATION DES QUANTITÉS EXTRAITES OU EN RÉSERVE ☒ TONNE MÉTRIQUE OU ☐ MÈTRE CUBE

Site	Bail n°	Nom de l'entrepreneur	Quantités extraites	Quantités en réserve
3573 - 0145	12381		0	0
3573 - 0147	12380		0	0
3573 - 0148	08668		0	0
3573 - 0149	13331		0	0
3573 - 0159	BEX-103		0	0
3573 - 0168	05065		0	0
3573 - 0169	05066		0	0
3573 - 0182	06901		0	0
3573 - 0200	08266		0	0
3573 - 0211	BEX-338		0	0
3573 - 0213	12273		0	0

2.3 RAISON D'EXTRACTION DES QUANTITÉS DE SUBSTANCES MINÉRALES DE SURFACE DU BAIL MENTIONNÉES À LA
SECTION 2.2

☒ POUR LE MINISTÈRE DES TRANSPORT LORSQU'IL EST TITULAIRE D'UN BAIL

Ce formulaire doit être reçu avant le 15 avril à:
Ministère des Ressources naturelles
Service des titres miniers
5700, 4 ième Avenue Ouest, C 408
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1
Tél. : (418) 627-6290 ou 1800 363-7233 poste 5385
Téléc. : (418) 643-4264

Toute déclaration non reçue au Ministère dans
les délais prescrits est assujettie à un montant
supplémentaire de 50\$ si les déclarations sont
transmises dans les 15 jours suivant
l'échéance du 15 avril et de 100\$ à partir du 16
ième jour suivant l'échéance précitée.

Section 3 Déclaration

Nom du signataire (en lettres moulées)

Prénom du signataire (en lettres moulées)

N° de téléphone

Belisle

Thérèse

(418)-295-4765

Je déclare que tous les renseignements fournis sur le formulaire sont exacts et complets

Original signé

DATE

SIGNATURE

06101 185

Déclaration annuelle
de substances minérales de surface extraites

SECTION 1 IDENTIFICATION

1.1 IDENTIFICATION DU RESPONSABLE

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
Direction de la Côte-Nord
625, boulevard Laflèche, bureau 110
Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5
Tél.: (418) 295-4765 / Téléc.: (418) 295-4766

SECTION 2 SUBSTANCES MINÉRALES DE SURFACE EXTRAITES

2.1 PÉRIODE COUVERTE PAR LA DÉCLARATION: 2006-04-01 au 2007-03-31

2.2 DÉCLARATION DES QUANTITÉS EXTRAITES OU EN RÉSERVE ☒ TONNE MÉTRIQUE OU ☐ MÈTRE CUBE

Site	Bail n°	Nom de l'entrepreneur	Quantités extraites	Quantités en réserve
3573 - 0147	12380	MG-20 mis en réserve		12724
3573 - 0147	12380	MG-56 mis en réserve	0	1374
3573 - 0148	08668		0	0
3573 - 0149	13331		0	0
3573 - 0159	BEX-103		0	0
3573 - 0168	05065		0	0
3573 - 0169	05066	Transport Savard	15000	0
3573 - 0169	05066		0	0
3573 - 0182	06901		0	0
3573 - 0200	08266		0	0
3573 - 0211	BEX-338	0-900 en réserve	0	2500

2.3 RAISON D'EXTRACTION DES QUANTITÉS DE SUBSTANCES MINÉRALES DE SURFACE DU BAIL MENTIONNÉES À LA SECTION 2.2

☒ POUR LE MINISTÈRE DES TRANSPORT LORSQU'IL EST TITULAIRE D'UN BAIL

Ce formulaire doit être reçu avant le 15 avril à:
Ministère des Ressources naturelles
Service des titres miniers
5700, 4^e Avenue Ouest, C 408
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1
Tél. : (418) 627-6290 ou 1800 363-7233 poste 5385
Téléc. : (418) 643-4264

Toute déclaration non reçue au Ministère dans les délais prescrits est assujettie à un montant supplémentaire de 50\$ si les déclarations sont transmises dans les 15 jours suivant l'échéance du 15 avril et de 100\$ à partir du 16^e jour suivant l'échéance précitée.

Section 3 Déclaration

Nom du signataire (en lettres moulées)	Prénom du signataire (en lettres moulées)	N° de téléphone
Belisle	Thérèse	(418)-295-4765

Je déclare que tous les renseignements fournis sur le formulaire sont exacts et complets

Original signé

07-04-05
DATE

SIGNATURE

15325
07108-194

Déclaration annuelle
de substances minérales de surface extraites

SECTION 1 IDENTIFICATION

1.1 IDENTIFICATION DU RESPONSABLE

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
Direction de la Côte-Nord
625, boulevard Laflèche, bureau 110
Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5
Tél.: (418) 295-4765 / Téléc.: (418) 295-4766

SECTION 2 SUBSTANCES MINÉRALES DE SURFACE EXTRAITES

2.1 PÉRIODE COUVERTE PAR LA DÉCLARATION: 2007-04-01 au 2008-03-31

2.2 DÉCLARATION DES QUANTITÉS EXTRAITES OU EN RÉSERVE ☒ TONNE MÉTRIQUE OU ☐ MÈTRE CUBE

Site	Bail n°	Nom de l'entrepreneur	Quantités extraites	Quantités en réserve
3573 - 0149	13331		0	0
3573 - 0159	BEX-103	En régie MTQ	35	0
3573 - 0168	05065		0	0
3573 - 0169	05066	Transport Savard	16983	0
3573 - 0182	21808		0	0
3573 - 0211	BEX-338	en régie MTQ	55	0
3573 - 0213	12273		0	0
3573 - 0214	12851		0	0
3573 - 0217	13422		0	0
3573 - 0218	BEX-371	en régie MTQ	35	0
3573 - 0220	13475		0	0

2.3 RAISON D'EXTRACTION DES QUANTITÉS DE SUBSTANCES MINÉRALES DE SURFACE DU BAIL MENTIONNÉES À LA SECTION 2.2

☒ POUR LE MINISTÈRE DES TRANSPORT LORSQU'IL EST TITULAIRE D'UN BAIL

Ce formulaire doit être reçu avant le 15 avril à:
Ministère des Ressources naturelles
Service des titres miniers
5700, 4 ième Avenue Ouest, C 408
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1
Tél. : (418) 627-6290 ou 1800 363-7233 poste 5385
Téléc. : (418) 643-4264

Toute déclaration non reçue au Ministère dans les délais prescrits est assujettie à un montant supplémentaire de 50\$ si les déclarations sont transmises dans les 15 jours suivant l'échéance du 15 avril et de 100\$ à partir du 16 ième jour suivant l'échéance précitée.

Section 3 Déclaration

Nom du signataire (en lettres moulées)

Prénom du signataire (en lettres moulées)

N° de téléphone

Belisle

Thérèse

(418)-295-4765

Je déclare que tous les renseignements fournis sur le formulaire sont exacts et complets

DATE

SIGNATURE

Original signé

08114 009
15325

Déclaration annuelle de substances minérales de surface extraites

SECTION 1 IDENTIFICATION

1.1 IDENTIFICATION DU RESPONSABLE

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
Direction de la Côte-Nord
625, boulevard Laflèche, bureau 110
Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5
Tél.: (418) 295-4765 / Téléc.: (418) 295-4766

SECTION 2 SUBSTANCES MINÉRALES DE SURFACE EXTRAITES

2.1 PÉRIODE COUVERTE PAR LA DÉCLARATION: 04-01-2008 au 31-03-2009

2.2 DÉCLARATION DES QUANTITÉS EXTRAITES OU EN RÉSERVE ☒ TONNE MÉTRIQUE OU ☐ MÈTRE CUBE

Site	Bail n°	Nom de l'entrepreneur	Quantités extraites	Quantités en réserve
3573 - 0147	12380	MG-56 mis en réserve	0	1374
3573 - 0149	13331		0	0
3573 - 0154	22729		0	0
3573 - 0159	BEX-103		0	0
3573 - 0168	05065		0	0
3573 - 0169	05066	Transport Savard	14000	0
3573 - 0182	21808		0	0
3573 - 0211	BEX-338		0	0
3573 - 0213	12273		0	0
3573 - 0214	12851		0	0
3573 - 0217	13422	0-100 mis en réserve	0	10680

2.3 RAISON D'EXTRACTION DES QUANTITÉS DE SUBSTANCES MINÉRALES DE SURFACE DU BAIL MENTIONNÉES À LA SECTION 2.2

☒ POUR LE MINISTÈRE DES TRANSPORT LORSQU'IL EST TITULAIRE D'UN BAIL

Ce formulaire doit être reçu avant le 15 avril à:
Ministère des Ressources naturelles
Service des titres miniers
5700, 4 ième Avenue Ouest, C 408
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1
Tél. : (418) 627-6290 ou 1800 363-7233 poste 5385
Téléc. : (418) 643-4264

Toute déclaration non reçue au Ministère dans les délais prescrits est assujettie à un montant supplémentaire de 50\$ si les déclarations sont transmises dans les 15 jours suivant l'échéance du 15 avril et de 100\$ à partir du 16 ième jour suivant l'échéance précitée.

Section 3 Déclaration

Nom du signataire (en lettres moulées)

Prénom du signataire (en lettres moulées)

N° de téléphone

Belisle	Thérèse	(418)-295-4765
---------	---------	----------------

Je déclare que tous les renseignements fournis sur le formulaire sont exacts et complets

Original signé

DATE

2009/03/31

SIGNATURE

09105-489
15325

**Déclaration annuelle
de substances minérales de surface extraites****SECTION 1 IDENTIFICATION****1.1 IDENTIFICATION DU RESPONSABLE****MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**

Direction de la Côte-Nord

625, boulevard Lafèche, bureau 110

Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5

Tél.: (418) 295-4765 / Téléc.: (418) 295-4766

SECTION 2 SUBSTANCES MINÉRALES DE SURFACE EXTRAITES**2.1 PÉRIODE COUVERTE PAR LA DÉCLARATION:** 09-04-01 au 10-03-31**2.2 DÉCLARATION DES QUANTITÉS EXTRAITES OU EN RÉSERVE** ☒ TONNE MÉTRIQUE OU ☐ MÈTRE CUBE

Site	Bail n°	Nom de l'entrepreneur	Quantités extraites	Quantités e réserve
3573 - 0 O	05066	Transport Savard	60	0
169	05066	Transport Savard	3712	0
3573 - 0182	21808		0	0
3573 - 0200	08266	Carrière Bob-son	4500	0
3573 - 0211	BEX-338	0-900 en réserve	0	2500
3573 - 0213	12273		0	0
3573 - 0214	12851		0	0
3573 - 0217	13422	MG-56 mis en réserve	0	6370
3573 - 0217	13422	0-100 mis en réserve	0	10680

2.3 RAISON D'EXTRACTION DES QUANTITÉS DE SUBSTANCES MINÉRALES DE SURFACE DU BAIL MENTIONNÉES À LA SECTION 2.2☒ POUR LE MINISTÈRE DES TRANSPORT LORSQU'IL EST TITULAIRE D'UN BAIL

Ce formulaire doit être reçu avant le 15 avril à:

Ministère des Ressources naturelles

Service des titres miniers

5700, 4^e Avenue Ouest, C 408

Charlesbourg (Québec) G1H 6R1

Tél. : (418) 627-6290 ou 1800 363-7233 poste 5385

Téléc. : (418) 643-4264

Toute déclaration non reçue au Ministère dans les délais prescrits est assujettie à un montant supplémentaire de 50\$ si les déclarations sont transmises dans les 15 jours suivant l'échéance du 15 avril et de 100\$ à partir du 16^{ième} jour suivant l'échéance précitée.

Section 3 Déclaration

Nom du signataire (en lettres moulées)

Prénom du signataire (en lettres moulées)

N° de téléphone

Belisle

Thérèse

(418)-295-4765

Je déclare que tous les renseignements fournis sur le formulaire sont exacts et complets

DATE

10/09/09

Original signé

1016667

Sept-Îles, le 30 avril 2015

CERTIFICAT D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)

Ministère des Transports
625, boulevard Laflèche
Bureau 110
Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5

N/Réf. : 7610-09-01-0517603
401244349

Objet : Exploitation d'une carrière - BEX 338

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation du 20 avril 2015, reçue le 21 avril 2015 et complétée le même jour, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'une carrière sur le territoire non organisé de Rivière-aux-Outardes de la MRC de Manicouagan. L'aire d'exploitation est délimitée par le polygone ayant pour extrémités les coordonnées UTM NAD83, zone 19 suivantes :

- a. 5 634 770 mN; 525 827 mE;
- b. 5 635 169 mN; 525 842 mE;
- c. 5 635 169 mN; 526 077 mE;
- d. 5 634 769 mN; 526 077 mE.

L'aire d'exploitation a une superficie totale de 96 883 mètres carrés et le taux de production annuelle est évalué à 25 000 tonnes métriques. L'exploitation se fera au-dessus de la nappe phréatique à une profondeur maximale de 10 mètres.

La fin de l'exploitation de la carrière est fixée au 27 avril 2020.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Lettre adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 20 avril 2015, signée par M. Houssein Youssouf Farid, 2 pages et 5 annexes dont :

- Formulaire de demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une carrière, dûment complété, et signé par M. Houssein Youssouf Farid, le 2 avril 2015;

- Plan de localisation intitulé « *Source no.3573-0211* » dessiné par M. Benjamin Moreau, mars 2015, et approuvé par M. Houssein Youssouf Farid;

- Document intitulé « *Carrière MTQ no.3573-0211 – Municipalité : Rivière-aux-Outardes, Km ±249 route 389 – Bassin de la rivière-Manicouagan – Plan de restauration du terrain* », 1 page.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,

Original signé

AG/JSG/ss

Alain Gaudreault
Directeur régional de l'analyse et de l'expertise de la Côte-Nord

St-Pierre, Benjamin (SGDM)

De: Diouf, Raymond <Raymond.Diouf@transports.gouv.qc.ca>
Envoyé: 31 janvier 2025 15:42
À: Centre de services des mines
Cc: Gagné, Cathy (SGDM)
Objet: Demande de Renouvellement BEX 338
Pièces jointes: Certificat d'autorisation no.7610-09-01-0517603_401244349_BEX-338 carrière MTMDET no.3573-0211.pdf; Copie bail BEX_338_.pdf; copie lettre de Délégation gestion-titres-miniers.pdf; demande-renouvellement-prolongation-bex 338.pdf; Lettre Mr Rock Gaudreau _demande renouvellement.pdf; Plan carrière MTQ no.3573-0211 (BEX-338)_Rivière-aux-Outardes_Fév 2020.pdf; Règlement sur la signature de certains actes, documents ou écrits du MTQ (M-28, R. 6).pdf

Bonjour Madame Gagné,

Veillez trouver ci-joint les documents pour le renouvellement du BEX 338
N'hésitez pas à communiquer avec-moi si vous avez des questions.
Merci d'avance et très bonne journée à vous.



Direction générale de la Côte- Nord

Raymond Diouf , t.t.p.

Ingénierie des sols – Assurance qualité
Direction de la coordination et des relations avec le milieu

625, boul. Laflèche, bureau 110

Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5

Telephone : 418 295-4788 poste 48265

Raymond.diouf@transports.gouv.qc.ca

Gouvernement
du Québec

**PROLONGATION D'UN BAIL EXCLUSIF
D'EXPLOITATION DE
SUBSTANCES MINÉRALES DE SURFACE**

DÉSIGNATION DU CONSTITUANT

Le **MINISTRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES**, dont le bureau est situé au 5700, 4^e Avenue Ouest, Québec (Québec) G1H 6R1, dûment autorisé en vertu de la Loi sur les mines (RLRQ, chapitre M-13.1), représenté par M^{me} Claude Barnard, directrice par intérim du développement et du contrôle et de l'activité minière de la Direction générale de la gestion du milieu minier, dûment habilitée par l'article 3 de la délégation de l'exercice des pouvoirs attribués au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles par la Loi sur les mines, édicté par l'arrêté ministériel numéro 2009-006 publié dans la *Gazette officielle du Québec*, le 11 mars 2009, **en sa qualité de locateur.**

DÉSIGNATION DU LOCATAIRE

Le **MINISTÈRE DES TRANSPORTS**, dont un bureau est situé au 625, boulevard Laflèche, bureau 110, Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5, représenté par M^{me} Line Lepage, dûment autorisée pour les présentes par l'article 6 du Règlement sur la signature de certains actes, documents et écrits du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (chapitre M-25.2, r. 1), **en sa qualité de locataire.**

QUALIFICATION DU DROIT
NATURE JURIDIQUE DE L'ACTE

Conformément à l'article 148 de la Loi sur les mines (RLRQ, chapitre M-13.1), **le ministre prolonge pour une deuxième fois**, à la suite de deux renouvellements, **le bail exclusif d'exploitation de substances minérales de surface numéro 338**, par lequel le ministre loue au locataire l'immeuble ci-dessous désigné, aux conditions prévues dans la Loi sur les mines et à celles fixées par règlement.

...2

ÉTENDUE DU DROIT

Le bail donne au locataire le droit d'extraire et de commercialiser toutes les substances minérales de surface appartenant à l'État dans le terrain ci-dessous désigné, mais il ne donne pas droit au pétrole, au gaz naturel, ni à la saumure. Toutefois, l'extraction de sable, de gravier ou de pierre pour la construction ou l'entretien des ouvrages de l'État, est effectuée sans qu'il soit versé d'indemnité au locataire.

Le locataire peut transférer à un tiers ses intérêts dans le bail moyennant l'enregistrement au registre public des droits miniers, réels et immobiliers du Québec, d'une copie de l'acte attestant ce transfert et le paiement des frais fixés par règlement. L'acte non inscrit au registre public des droits miniers est sans effet à l'égard de l'État.

DURÉE

La prolongation est accordée pour une période de cinq ans à compter du 28 avril 2020. Le bail se terminera donc le 27 avril 2025.

DÉSIGNATION DU BIEN
DESCRIPTION DU LIEU OÙ S'EXERCE LE DROIT

Un terrain situé dans le bassin de la rivière Manicouagan, circonscription foncière de Saguenay.

Ce terrain peut être décrit en se référant aux coordonnées U.T.M. (du système de référence nord-américain 1983) pour chacun de ses sommets suivants :

Point	Nord (m)	Est (m)	Zone
1	5 634 770	525 827	19
2	5 635 169	525 842	19
3	5 635 169	526 077	19
4	5 634 769	526 077	19

La superficie du bail est de 9,69 hectares plus ou moins.

ORIGINE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ

L'officier de la publicité des droits est requis d'établir au Registre des droits réels d'exploitation des ressources de l'État une fiche immobilière sous un numéro d'ordre puisqu'il s'agit d'une première inscription et vu l'absence de fiche antérieure.

SIGNÉ par les parties en cinq exemplaires :

Le 20/06/06, à Baie-Comeau (Québec)

LE LOCATAIRE,

LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Original signé

Line Lepage

Le 22 juin 2006, à Québec (Québec)

LE MINISTRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
NATURELLES

Par délégation, la directrice par intérim du développement et du contrôle de l'activité minière, en qualité de locateur,

Original signé

Claude Barnard, directrice p.i.

DÉCLARATION DES TÉMOINS

Nous, soussignés(es) Josee Gagnon Simon Bikay,
attestons ce qui suit :

1. Nous avons vérifié l'identité, la qualité et la capacité du locataire au bail.
2. La prolongation traduit la volonté exprimée par le locataire.
3. Le locataire a signé la présente prolongation devant nous.

Attesté à Baie-Comeau, Québec (ville et province)

le 06 Juin 2020

Nom : Josee Gagnon

Qualité : 1^{er} témoin

Adresse :

625 boul. Laflèche
bur. 110, Baie-Comeau
(Québec) G5C 1C5

Nom : Simon Bikay

Qualité : 2^e témoin

Adresse :

625 boul. Laflèche
bur. 110, Baie-Comeau
(Québec) G5C 1C5

Original signé

Signature du 1^{er} témoin

Original signé

Signature du 2^e témoin

AFFIDAVIT DE L'UN DES TÉMOINS

Je, soussigné(e) Simon Bilka, Biologiste au MTO
(prénom nom, occupation), domicilié(e) et résidant au
1116 boul. Joliet, Baie-Comeau (Québec)
G5C 1P6, déclare solennellement ce qui suit :

1. Je suis l'un des témoins dans la déclaration des témoins ci-dessus.
2. Toutes les déclarations ci-dessus sont vraies.

Et j'ai signé à Baie-Comeau, Québec (ville et province),
le 06 Juin 2020

Original signé

Signature du témoin

DÉCLARÉ DEVANT MOI À Baie-Comeau,
CE 6 juin 2020

Original signé

COMMISSAIRE À L'ASSERMENTATION POUR

LE DISTRICT DE du Québec



SECTION 1 : IDENTITÉ DU DÉLÉGANT (titulaire des titres)

ENTREPRISE *	Nom de l'entreprise	N° matricule	N° d'intervenant
	Ministère des Transports (DGCN)		15325

OU

PARTICULIER	Nom	Prénom	Date de naissance	N° d'intervenant

Adresse (numéro, rue, route rurale ou casier postal)

625 boulevard Laflèche bureau 110

App.

Ville, village ou municipalité

Baie-Comeau

Province

Quebec

Pays

Canada

Code postal

G5C1C5

Téléphone (domicile)

(418) 295-4788

Téléphone (bureau)

Poste

Télécopieur

(418)295-4766

Adresse de courrier électronique

* Si le délégant est une personne morale, il doit fournir une résolution de son conseil d'administration mentionnant le nom de son délégué.

SECTION 2 : IDENTITÉ DU MANDATAIRE (obligatoirement une personne physique)

Nom	Prénom	Date de naissance	N° d'intervenant
Diouf	Raymond	1963-10-10	

Adresse (numéro, rue, route rurale ou casier postal)

625 boulevard Laflèche bureau 110

App.

Ville, village ou municipalité

Baie-Comeau

Province

Quebec

Pays

Canada

Code postal

G5C1C5

Téléphone (domicile)

Téléphone (bureau)

418-295-4788

Poste

48265

Télécopieur

(418)295-4766

Adresse de courrier électronique

raymond.diouf@transports.gouv.qc.ca

SECTION 3 : LISTE DES TITRES MINIERS VISÉS PAR LA DÉLÉGATION

La délégation concerne :

☒ Tous les titres du délégant (actuels et à venir)

☐ Les titres du délégant situés sur les feuillets mentionnés en annexe

☐ Les titres du délégant mentionnés en annexe

SECTION 4 : CORRESPONDANCE

La correspondance liée aux titres doit être envoyée au délégant ☐ OU au mandataire ☒

Cocher si le mode de correspondance désiré est le courriel ☒

SECTION 5 : TYPES DE REQUÊTES VISÉS PAR LA DÉLÉGATION

Le mandataire est autorisé à agir comme Délégué ☒ OU Délégué-maître ☐ 1

1) dans tous les types de requêtes ☒ OU 2) dans ces types de requêtes spécifiques (cocher)

☐ Changement d'adresse de correspondance de titres miniers

☐ Demande de conversion ou de substitution

☐ Compte rendu de travaux effectués

☐ Demande de fusion de claims

☐ Déclaration de découverte d'octaoxyde de triuranium

☐ Demande de renouvellement de claims

☐ Déclaration de travaux

☐ Modification du titulaire responsable de titres miniers

☐ Déclaration d'extraction annuelle de SMS

☐ Obligations annuelles liées à une concession minière (CM)

☐ Déclaration trim. pour matériaux consolidés et tourbe

☐ Paiement du loyer d'un bail minier (BM)

☐ Déclaration trim. pour matériaux non consolidés

☐ Renouvellement de bail exclusif d'exploitation de SMS (BEX)

☐ Demande d'abandon de titres miniers

☐ Renouvellement de bail non exclusif d'exploitation de SMS (BNE)

☐ Demande d'autorisation d'échantillonnage

☐ Renouvellement d'un bail minier (BM)

☐ Demande de changement d'adresse / modification de profil

Le délégué (ou le délégué-maître) est autorisé à utiliser le compte du délégant 2 OUI ☒ NON ☐

SECTION 6 : SIGNATURE DU DÉLÉGANT

Line Lepage	Ce formulaire peut être retourné par la poste à l'adresse suivante : Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles Service de la gestion des droits miniers 5700, 4e Avenue Ouest, local C-320 Québec (Québec) G1H 6R1	Réservé au Ministère DATE DE RÉCEPTION
Nom en lettres moulées		
Signature		
Date : 2020/11/25	Il peut être télécopié au 418 643-9297, transmis par courriel à service.mines@mern.gouv.qc.ca	N° requête :

ANNEXE

Tous les titres actifs visés par la délégation sont situés dans les feuilles SNRC suivants* :
Tous les titres à venir seront situés dans les feuilles SNRC suivants* :

*** Tous les titres et les types de titres d'un même feuillet ou d'un même canton sont inclus dans la délégation de gestion.**

No de titres actifs visés par la délégation

[illegible]

Initiales du déléguant : _____

Délégation de gestion de titres miniers

La délégation est l'acte par lequel une personne ou une entreprise, le délégant, donne à une autre personne, le mandataire, le pouvoir de la représenter dans le cours de ses affaires.

- Le mandataire peut utiliser l'argent du solde du délégant pour les affaires de ce dernier.
- La facture sera faite au nom du délégant.

Un écrit doit constater l'acte de délégation. Le formulaire de délégation de gestion fourni par le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles constitue cet écrit.

Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles exige une preuve de l'existence de la délégation, de son contenu et de sa conformité aux exigences légales avant de procéder à toute action ayant un effet sur un titre minier.

La délégation de gestion des titres miniers se donne par une personne à une autre personne ou par une entreprise à une personne. Dans ce dernier cas, le formulaire transmis au Ministère doit être accompagné d'une résolution du conseil d'administration mentionnant le nom du mandataire.

La résolution

La résolution est la décision prise par l'assemblée des administrateurs du conseil d'administration de l'entreprise. La décision est consignée sur papier, signée par la personne désignée par règlements internes et transmise au Ministère avec le formulaire de délégation de gestion de titres miniers.

La transmission du formulaire

Le formulaire et la résolution sont transmis par la poste à l'adresse inscrite au bas du formulaire, par télécopieur au numéro inscrit au bas du formulaire, ou par courriel à service.mines@mern.gouv.qc.ca

¹ Le délégué-maître peut gérer tous les titres du délégant dans tous les types de requête et peut re-déléguer la gestion des titres miniers du délégant à une autre personne.

² **IMPORTANT** : L'utilisation du compte n'est pas restreinte à la gestion unique des titres du délégant. Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles n'est pas responsable de l'utilisation du compte du délégant pour d'autres fins.

Demande de renouvellement/prolongation de bail exclusif (BEX) pour
l'exploitation de substances minérales de surface

SECTION 1 IDENTIFICATION DU REQUÉRANT (PERSONNE PHYSIQUE)

Nom	Prénom	N° d'intervenant			
DIOUF	Raymond	100141			
Adresse (numéro, rue, route rurale ou casier postal)		App. Ville, village ou municipalité			
625 Boulevard Lafleche bureau 110 DGCN		Baie -Comeau			
Province	Pays	Code postal	Ind. rég. Téléphone (domicile)	Ind. rég. Téléphone (bureau)	Poste
Québec	Canada	G5C1C5		418-295-4766	48265
Adresse de courrier électronique					
raymond.diouf@transports.gouv.qc.ca					

SECTION 2 IDENTIFICATION DU BAIL À RENOUVELER/PROLONGER

Numéro du BEX à renouveler/prolonger				
338				
Numéro d'ordre de la fiche immobilière	ou	Numéro d'immatriculation du BEX	et	Numéro d'inscription du BEX

SECTION 3 RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'EXPLOITATION

But de l'exploitation :

SECTION 4 DOCUMENTATION À JOINDRE (voir détails à la page 2)

Les documents sont exigés en vertu de la *Loi sur les mines* (RLRQ, c. M-13.1) et du *Règlement sur les mines* (RLRQ, c. M-13.1, r.2)

☐ Mise à jour du plan exigé par le Règlement (art. 55 du Règlement. Voir paragraphe 1A de la page 2)

☐ Copie du certificat d'autorisation (art. 55 du Règlement. Voir paragraphe 1B de la page 2)

☐ Loyer correspondant à la substance exploitée (art. 53 du Règlement : Voir paragraphe 1C de la page 2)

☐ Résolution ou règlement (art. 127 du Règlement : Voir item 2 de la page 2)

SECTION 5 DÉCLARATION DU RESPONSABLE

Je certifie, en date de la présente demande, avoir respecté toutes les obligations relatives aux déclarations annuelles et redevances à verser, en vertu de l'article 155 de la Loi sur les mines et j'atteste de l'exactitude des renseignements fournis dans la présente demande.

Date : 2025-01-31	Signature : _____	Original signé
	Nom du signataire : (en lettres moulées) : ^v Raymond Diouf	

Mode de paiement du loyer :

☐ Solde du compte de l'intervenant numéro 15325 ☐ Chèque à l'ordre du ministre des Finances

☐ Mandat-poste ☐ Par carte de crédit (en ligne sur le site GESTIM)

Aucune demande ne sera analysée avant que le paiement soit effectué. Il est interdit de fournir des données bancaires (carte de crédit) sur ce formulaire. La demande doit être parvenue au bureau du registraire avant le 60^e jour précédant l'expiration du BEX. Sinon, joindre un montant supplémentaire de 115 \$.

La demande et la documentation à joindre doivent être reçues avant la date d'expiration du titre

Par la poste : Ministère des Ressources naturelles et des Forêts Service de la gestion des droits miniers 5700, 4e Avenue Ouest, local C-320 Québec (Québec) G1H 6R1	Ou Par courriel : services.mines@mrnf.gouv.qc.ca	Nous joindre : Téléphone : 418-627-6292 Sans frais : 1-800-363-7233 services.mines@mrnf.gouv.qc.ca
--	--	---

Documentation à joindre à la demande

1- Bail exclusif (BEX)

A. Une mise à jour de la carte, dont l'échelle n'est pas inférieure à 1/5 000 indiquant :

- les limites du site faisant l'objet de la demande et le territoire avoisinant jusqu'à un minimum de 150 mètres; y inscrire le nom et le tracé des chemins publics, selon le Code de la sécurité routière, des voies d'accès existantes et à construire, des cours d'eau ou des lacs, l'emplacement des puits ainsi que l'emplacement et la nature de toute construction, terrain de camping ou établissement récréatif;
- l'aire d'exploitation, les fronts de taille, la localisation des équipements, des aires de chargement, de déchargement et de dépôt des matériaux produits, des aires sur lesquelles sont entreposés des résidus, l'emplacement des bâtiments et infrastructures;
- l'emplacement des aires d'entreposage des terres de découverte et du sol végétal;
- la date de l'établissement de la carte.

Dans le cas d'un bail pour l'exploitation de la tourbe, le requérant doit présenter un plan hypsométrique indiquant les dimensions de la tourbière et l'emplacement du système de drainage ainsi que le sens de l'écoulement.

B. Une demande de renouvellement de bail doit être accompagnée d'une copie de l'autorisation environnementale délivrée en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, c. Q-2).

C. Le paiement d'un loyer selon le tableau suivant :

Substance exploitée	Loyer	Loyer incluant le montant supplémentaire*
Substances minérales de surface (excluant la tourbe)	3 894,00 \$	4 009,00 \$
Tourbe	11 680,00\$	11 795,00 \$

* En vertu de l'article 56 du *Règlement sur les mines*, un montant supplémentaire de 115 \$ doit être versé pour le renouvellement d'un bail exclusif dont la demande est présentée dans les 60 jours précédant l'expiration du bail.

Le ministre renouvelle le bail exclusif au plus deux fois, pour des périodes de cinq ans, pourvu que le locataire respecte les conditions exigées par la loi et le règlement. Le ministre peut prolonger le bail pour des périodes de cinq ans après le deuxième renouvellement. Cette prolongation est de 15 ans dans le cas d'un bail délivré pour l'exploitation de la tourbe.

2- Résolution ou règlement (art. 127 du Règlement)

Lorsque le demandeur d'un BEX est une personne morale (entreprise ou société), il doit fournir l'adresse de son siège social et, le cas échéant, celle de sa principale place d'affaires au Québec.

De plus, si le demandeur est une personne morale, il doit fournir une copie certifiée de la résolution ou du règlement interne autorisant la personne qui présente la demande à le faire au nom du demandeur.

PAR COURRIEL

Baie-Comeau, le 31 janvier 2025

Monsieur Roch Gaudreau
Directeur du développement et du contrôle de l'activité minière
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
5700, 4^e Avenue Ouest, local C-320
Québec (Québec) G1H 6R1

Objet : Demande de renouvellement du bail exclusif (BEX) 338 pour l'exploitation de substances minérales de surfaces.

Source n° : 3573-0211 (carte 22K15-21) BEX 338

Municipalité : Côte-Nord du Golfe du Saint Laurent

Mrc Golfe du Saint Laurent

Numéro d'intervenant : 15325

Monsieur ,

Le ministère des Transports du Québec – Direction générale de la Côte-Nord demande le renouvellement de son bail exclusif aux références en objet.

Points	Nord(m)	Est (m)	Zone
A	5 634 770	525 827	21
B	5 635 169	525 842	21
C	5 635 169	526 077	21
D	5 634 769	526 077	21

Précisons que le ministère des Transports – Direction de la Côte-Nord, représenté par Monsieur David Bouchard directeur général est dûment habilité par décret en sa qualité de locataire.

Vous débiterez les frais associés loyer à même les crédits en votre possession au compte du ministère des Transports du Québec – Direction générale de la Côte-Nord. Advenant le cas où les crédits seraient épuisés, vous voudrez bien nous en aviser afin que nous vous transmettions un chèque

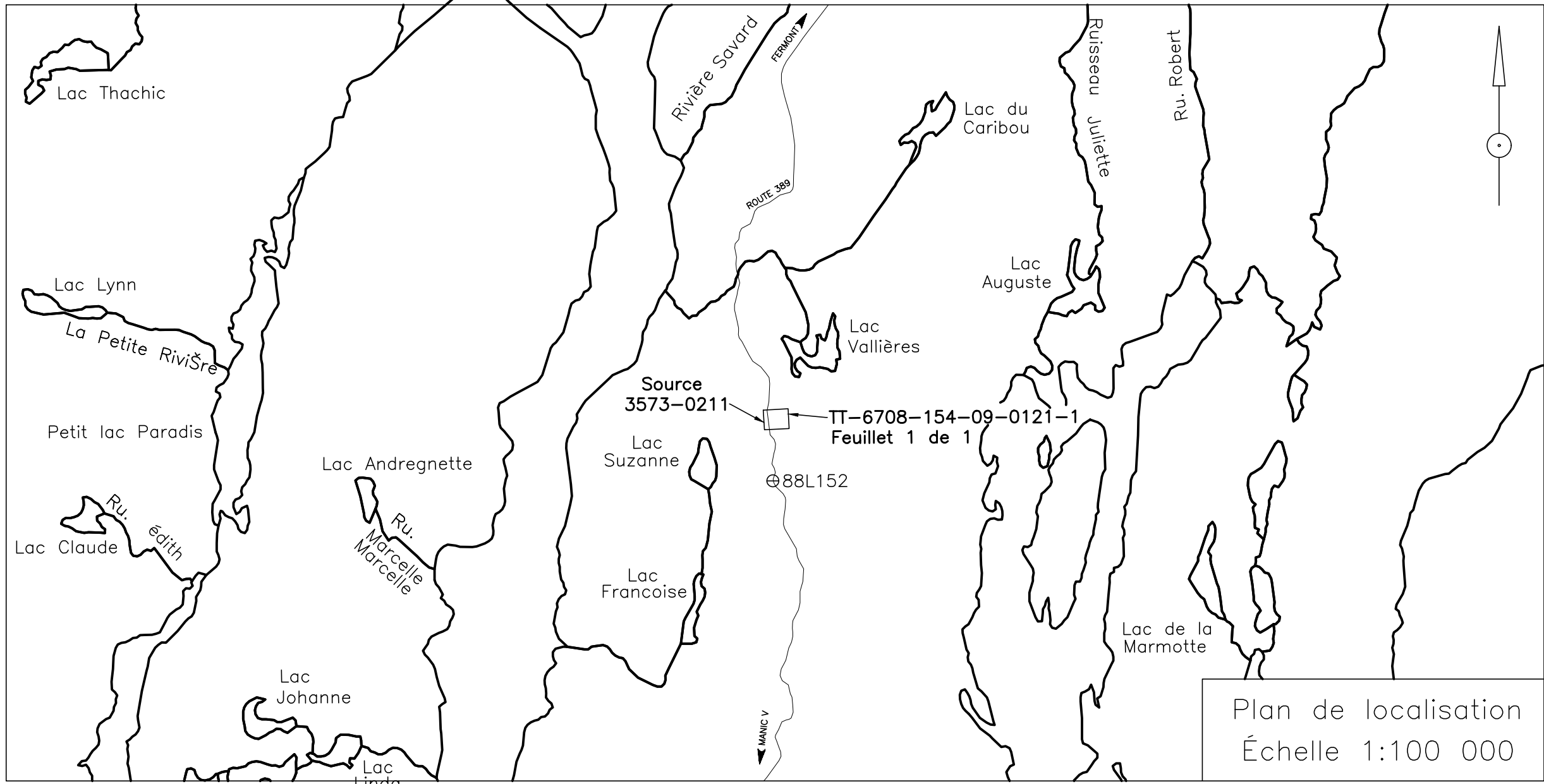
Si vous désirez des renseignements additionnels, veuillez communiquer avec monsieur Raymond Diouf , au 418 295-4788 poste 48265.

Nous vous remercions de l'attention que vous portez à la présente demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

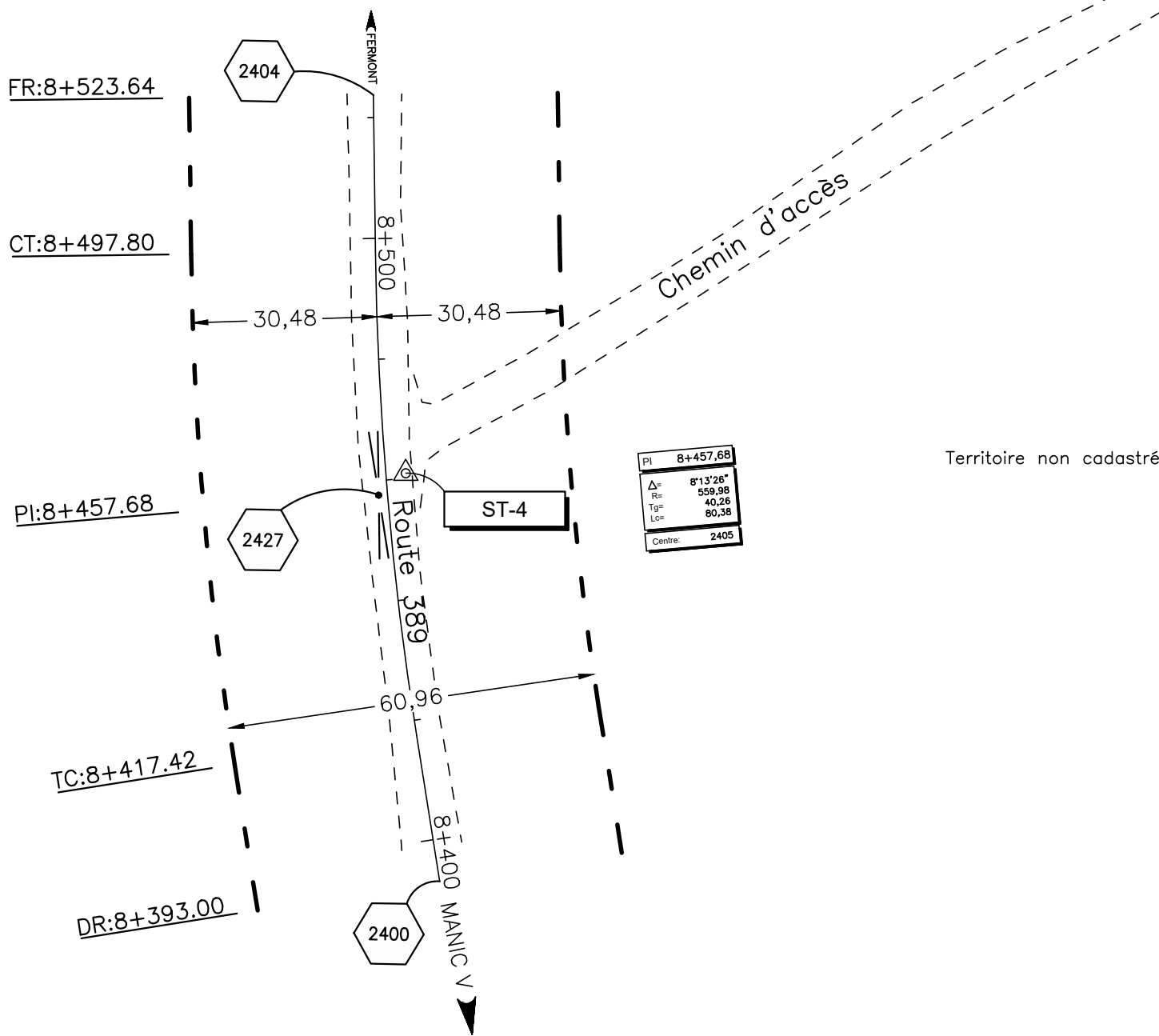
Original signé

Raymond Diouf technicien en travaux publics
Responsable de la gestion des titres miniers
Direction générale de la Côte-Nord

- p. j. Formulaire de renouvellement de bail exclusif (BEX).
 Copie de la lettre de délégation de gestion des titres miniers.
 Copie du bail de 2020
 Copie du CA de avril 2015
 Plan carrière MTMDET no. (BEX-338)
- c. c. M David Bouchard, Directeur Général de la Cote Nord
 M^{me} Josée Gagnon Directrice de la coordination et des relations
 avec le milieu DCRM



Plan de localisation
Échelle 1:100 000



REPÈRES DE CHEMINEMENT (NAD83–SCRS)

Station	Nord (Y)	Est (X)	Élévation (Z)
4	5 637 208,951	224 890,903	552,163
88L152	5 636 397,801	224 992,724	542,623

Facteur combiné moyen : 1,0000000

Toutes les coordonnées montrées sur ce plan sont calculées suivant le système de projection MTM, fuseau N°6.

Toutes les élévations montrées sur ce plan sont selon la référence altimétrique CGVD28.

COORDONNÉES SCOPQ (NAD83–SCRS)

Point	Nord (Y)	Est (X)
2400	5 637 141,451	224 896,516
2404	5 637 271,427	224 885,559
2405	5 637 252,937	225 445,828
2427	5 637 205,338	224 886,426
A	5 637 008,428	225 042,874
B	5 637 406,428	225 066,874
C	5 637 402,428	225 300,874
D	5 637 003,428	225 292,874

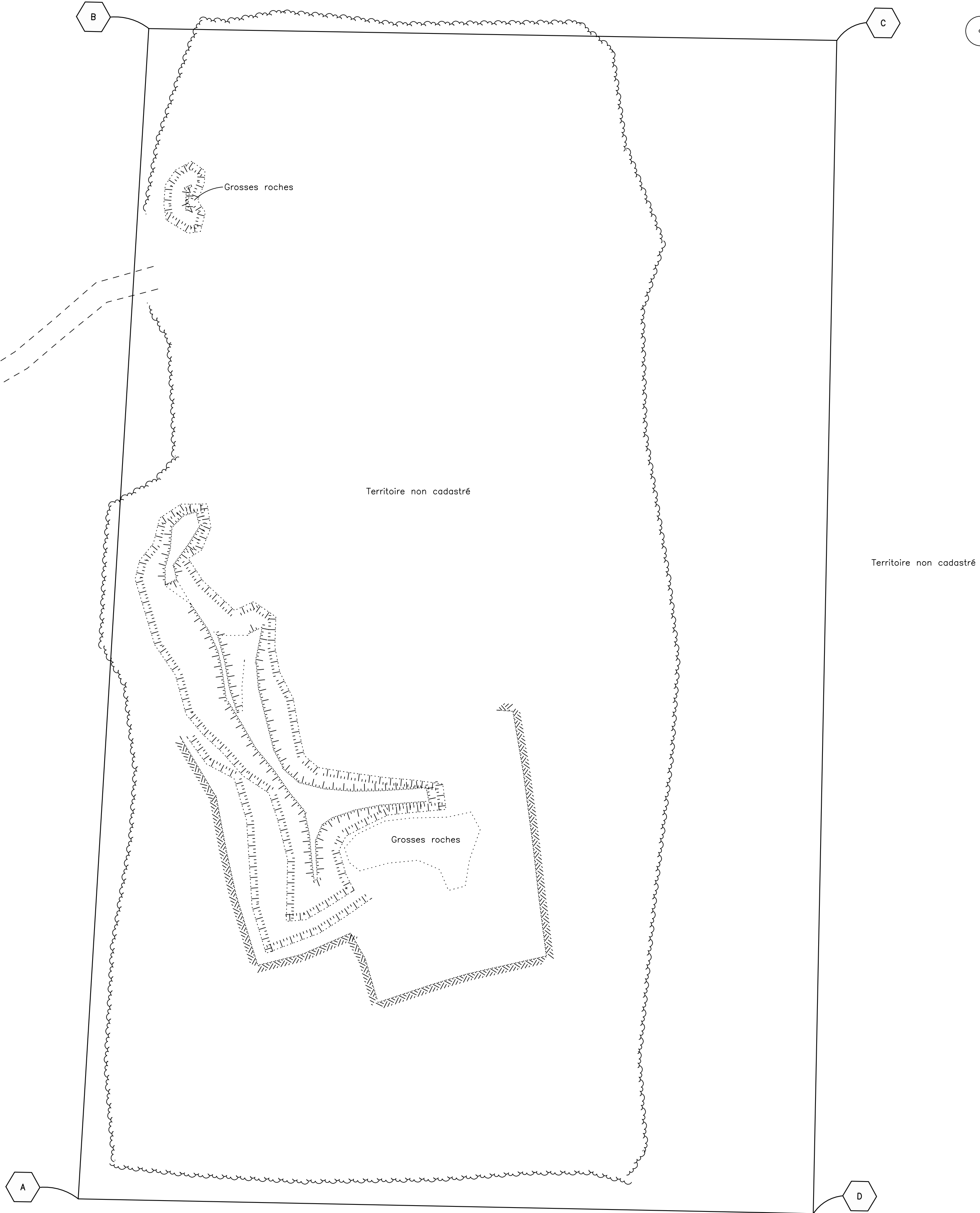
Facteur combiné moyen : 1,0000000

Toutes les coordonnées montrées sur ce plan sont calculées suivant le système de projection MTM, fuseau N°6.

Toutes les élévations montrées sur ce plan sont selon la référence altimétrique CGVD28.

LÉGENDE

	repère de cheminement (station)		changement de pente
	repère altimétrique		limite de roc en surface
	identificateur de coordonnées		Haut de talus
	station		centre du pavage et/ou de gravier
	limite de boisé		accotement en gravier
	limite d'emprise		bord de gravier
			entrée et/ou chemin privé en gravier
			périmètre



Route		Tronçon	Section	
389		02	180	
Route		Tronçon	Section	
Feuillet cartographique		Latitude	Longitude	
22K15-200-0102		50°51'58"	68°37'59"	
Municipalité		Code		
RIVIÈRE-AUX-OUTARDES, NO		96902		
Municipalité régionale de comté		Code		
MANICOUAGAN		960		
Circonscription électorale		Code		
RENÉ-LÉVESQUE		753		
Centre de services		Code		
BAIE-COMEAU		6708		
Cadastre		Code		
CADASTRE DU QUÉBEC		N/A		
Circonscription foncière		Code		
SAGUENAY		97		
Description				
ROUTE 389				
PLAN MONTRANT LA CARRIÈRE SITUÉE AU KILOMÈTRE 248,5, ÉTANT LA SOURCE DE MATÉRIAUX 3573-0211.				
CHAÎNAGE:				
Date		Minute	Matricule	
XXXX-XX-XX		XXXX	2196	
Sceau				
SIGNÉ NUMÉRIQUEMENT À BAIE-COMEAU				
Par: CLAUDE RAMSAY, a.-g.				
Références techniques				
PRÉLIMINAIRE date: 2020-02-18				
Unité administrative				
Sous-ministériat aux territoires				
Direction générale de la Côte-Nord				
Direction de la coordination et des relations avec le milieu				
Titre				
TOPOGRAPHIQUE				
Échelles				
Horizontale		1:1000 0 10 20 50m		
Nom du client				
MTQ VOIRIE				
Identification du projet				
154-20-5001				
Numéro de l'intervention PLAN				
Numéro de plan			1	1
TT-6708-154-20-5001				

chapitre M-28, r. 6

Règlement sur la signature de certains actes, documents ou écrits du ministère des Transports

Loi sur le ministère des Transports
(chapitre M-28, a. 7).

TABLE DES MATIÈRES

SECTION I	
DISPOSITIONS GÉNÉRALES.....	1
SECTION II	
POUVOIRS D’UN SOUS-MINISTRE ASSOCIÉ, D’UN SOUS-MINISTRE ADJOINT, D’UN DIRECTEUR GÉNÉRAL PRINCIPAL, D’UN DIRECTEUR GÉNÉRAL ET D’UN DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT.....	5
SECTION III	
POUVOIRS D’UN DIRECTEUR, D’UN DIRECTEUR ADJOINT, D’UN CHEF DE SERVICE ET D’UN CHEF DE DIVISION.....	7
SECTION IV	
POUVOIRS DES AUTRES MEMBRES DU PERSONNEL.....	9
SECTION V	
MODALITÉS PARTICULIÈRES DE SIGNATURE.....	12
SECTION VI	
DISPOSITIONS FINALES.....	13

SECTION I

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

D. 1231-2018, sec. I.

1. Sous réserve des autres conditions qui peuvent être prescrites par la loi, les membres du personnel du ministère, titulaires des fonctions ci-après mentionnées, sont autorisés à signer seuls et avec la même autorité et le même effet que le ministre les actes, documents ou écrits énumérés à la suite de leur fonction respective.

Il en est de même lorsque ces actes, documents ou écrits sont signés par une personne autorisée par écrit à exercer ces fonctions par intérim, à titre provisoire ou lors d'un remplacement temporaire.

D. 1231-2018, a. 1.

2. Les supérieurs hiérarchiques des personnes visées au présent règlement sont également autorisés à signer les actes, documents ou écrits que ces dernières sont autorisées à signer.

D. 1231-2018, a. 2.

3. La taxe de vente du Québec (TVQ) et la taxe sur les produits et services (TPS) ou, le cas échéant, la taxe de vente harmonisée (TVH) ne sont pas prises en compte dans les montants prévus au présent règlement.

D. 1231-2018, a. 3.

4. Pour l'application des articles 5 à 11, un avenant à un contrat est considéré comme un contrat lui-même et la capacité de le signer est déterminée en fonction de son montant.

D. 1231-2018, a. 4.

SECTION II

POUVOIRS D'UN SOUS-MINISTRE ASSOCIÉ, D'UN SOUS-MINISTRE ADJOINT, D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL PRINCIPAL, D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL ET D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

D. 1231-2018, sec. II.

5. Un sous-ministre associé ou un sous-ministre adjoint est autorisé à signer, pour son secteur d'activités, tout acte, document ou écrit sans égard au montant en cause, à l'exception des documents suivants:

- 1° un contrat de services, autres que juridiques, dont le montant excède 15 000 000 \$;
- 2° un contrat d'approvisionnement dont le montant excède 25 000 000 \$;
- 3° un contrat de travaux de construction dont le montant excède 25 000 000 \$.

D. 1231-2018, a. 5.

6. Un directeur général principal, un directeur général ou un directeur général adjoint est autorisé à signer, pour son secteur d'activités, les documents suivants:

- 1° un contrat de services dont le montant n'excède pas 3 000 000 \$, à l'exception d'un contrat de services juridiques qui peut être signé sans égard au montant en cause;
- 2° un contrat d'approvisionnement dont le montant n'excède pas 2 000 000 \$;
- 3° un contrat de travaux de construction dont le montant n'excède pas 15 000 000 \$;

- 4° un contrat d'aliénation d'un bien meuble dont le montant n'excède pas 2 000 000 \$;
- 5° un contrat accordant une concession pour l'exploitation d'un bien ou d'un service dont le montant n'excède pas 2 000 000 \$;
- 6° un contrat ou une entente de fourniture de services et de location d'équipement dont le montant n'excède pas 2 000 000 \$;
- 7° une entente ou un contrat portant sur l'octroi de subvention dont le montant n'excède pas 5 000 000 \$;
- 8° un document relatif à la délivrance, à la révocation ou au renouvellement d'un permis, d'une autorisation ou d'une approbation;
- 9° un règlement d'emprunt d'une durée de moins de 12 mois;
- 10° tout autre acte, document ou écrit ne comportant pas d'engagement financier ou dont le montant n'excède pas 1 000 000 \$;
- 11° un transfert, au gouvernement du Canada, de l'administration ou d'autres droits d'un bien immeuble et l'acceptation d'un transfert de gestion et de maîtrise ou d'autres droits.

D. 1231-2018, a. 6.

SECTION III

POUVOIRS D'UN DIRECTEUR, D'UN DIRECTEUR ADJOINT, D'UN CHEF DE SERVICE ET D'UN CHEF DE DIVISION

D. 1231-2018, sec. III.

7. Un directeur est autorisé à signer, pour son secteur d'activités, les documents suivants:

- 1° un contrat de services dont le montant n'excède pas 1 000 000 \$, à l'exception d'un contrat de services juridiques qui peut être signé sans égard au montant en cause;
- 2° un contrat d'approvisionnement dont le montant n'excède pas 1 000 000 \$;
- 3° un contrat de travaux de construction dont le montant n'excède pas 10 000 000 \$;
- 4° un contrat d'aliénation d'un bien meuble dont le montant n'excède pas 1 000 000 \$;
- 5° un contrat accordant une concession pour l'exploitation d'un bien ou d'un service dont le montant n'excède pas 1 000 000 \$;
- 6° un contrat ou une entente de fourniture de services et de location d'équipement dont le montant n'excède pas 1 000 000 \$;
- 7° un bail ou un prêt à usage;
- 8° une entente dont le montant n'excède pas 500 000 \$;
- 9° une entente ou un contrat portant sur l'octroi de subvention dont le montant n'excède pas 1 000 000 \$;
- 10° une entente d'occupation avec la Société québécoise des infrastructures;
- 11° un document d'approbation d'un règlement municipal en vertu de l'article 627 du Code de la sécurité routière (chapitre C-24.2) relatif aux moyens ou systèmes de transport par véhicules soumis à la compétence

de la Commission des transports du Québec, à la construction des véhicules, à la circulation des véhicules lourds, à la circulation des véhicules transportant des matières dangereuses ou à l'utilisation des véhicules ailleurs que sur les chemins publics;

12° un acte notarié d'acquisition ou d'aliénation d'un bien, incluant l'avant-contrat, et tout document de cession faite en vertu de l'article 11.5.1 de la Loi sur le ministère des Transports (chapitre M-28);

13° un transfert d'autorité ou d'administration d'un bien immeuble à un ministre du gouvernement du Québec;

14° un document requis dans le cadre d'une réclamation, d'un différend ou d'un litige;

15° un document requis en vertu des articles 149 à 165 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1);

16° un document relatif à la modification d'une limite de vitesse ou à l'installation d'une signalisation modifiant la limite de vitesse conformément à l'article 303.1 ou 329 du Code de la sécurité routière.

D. 1231-2018, a. 7.

8. Un directeur adjoint, un chef de service ou un chef de division est autorisé à signer, pour son secteur d'activités, les documents suivants:

1° un contrat de services, autres que juridiques, dont le montant n'excède pas 100 000 \$;

2° un contrat de services de nature technique dont le montant n'excède pas 1 000 000 \$;

3° un contrat d'approvisionnement de matériaux granulaires dont le montant n'excède pas 200 000 \$;

4° tout autre contrat d'approvisionnement dont le montant n'excède pas 100 000 \$;

5° un contrat de travaux de construction dont le montant n'excède pas 100 000 \$;

6° un contrat d'aliénation d'un bien meuble dont le montant n'excède pas 100 000 \$;

7° un contrat ou une entente de fourniture de services et de location d'équipement dont le montant n'excède pas 100 000 \$;

8° une permission de voirie;

9° une permission d'occupation sur un bien immeuble consentie par le ministre ou en sa faveur;

10° un acte notarié d'acquisition ou d'aliénation d'un bien, incluant l'avant-contrat, dont le montant n'excède pas 100 000 \$ et tout document de cession faite en vertu de l'article 11.5.1 de la Loi sur le ministère des Transports (chapitre M-28);

11° un document requis dans le cadre d'une réclamation extracontractuelle dont le montant n'excède pas 5 000 \$.

D. 1231-2018, a. 8.

SECTION IV

POUVOIRS DES AUTRES MEMBRES DU PERSONNEL

D. 1231-2018, sec. IV.

9. Un chef d'opération est autorisé à signer, pour son secteur d'activités, les documents suivants:

- 1° un contrat de services, autres que juridiques, dont le montant n'excède pas 25 000 \$;
- 2° un contrat de services de nature technique dont le montant n'excède pas 1 000 000 \$;
- 3° un contrat d'approvisionnement de matériaux granulaires dont le montant n'excède pas 200 000 \$;
- 4° un contrat d'approvisionnement concernant le prélèvement de matériaux naturels dont le montant n'excède pas 100 000 \$;
- 5° tout autre contrat d'approvisionnement dont le montant n'excède pas 25 000 \$;
- 6° un contrat de travaux de construction dont le montant n'excède pas 100 000 \$;
- 7° un contrat d'aliénation d'un bien meuble dont le montant n'excède pas 25 000 \$;
- 8° un contrat ou une entente de fourniture de services et de location d'équipement dont le montant n'excède pas 25 000 \$;
- 9° une autorisation d'accès à une route;
- 10° une autorisation pour événements spéciaux;
- 11° un permis d'intervention;
- 12° un document relatif à la délivrance ou l'approbation d'un permis de publicité délivré en vertu de l'article 7 de la Loi sur la publicité le long des routes (chapitre P-44);
- 13° une autorisation pour l'installation d'un signal, d'une affiche, d'une indication ou d'un dispositif sur un chemin public dont l'entretien relève du ministre.

D. 1231-2018, a. 9.

10. Un gérant de service du Centre de gestion de l'équipement roulant ou un gestionnaire d'exploitation régionale du Centre de gestion de l'équipement roulant est autorisé à signer, pour son secteur d'activités, les documents suivants:

- 1° un contrat de services, autres que juridiques, dont le montant n'excède pas 25 000 \$;
- 2° un contrat d'approvisionnement dont le montant n'excède pas 25 000 \$;
- 3° un contrat de travaux de construction dont le montant n'excède pas 25 000 \$;
- 4° un contrat d'aliénation d'un bien meuble dont le montant n'excède pas 25 000 \$;
- 5° un contrat ou une entente de fourniture de services et de location d'équipement dont le montant n'excède pas 25 000 \$.

D. 1231-2018, a. 10.

11. Un responsable de l’approvisionnement, un responsable de secteur du Centre de gestion de l’équipement roulant ou un employé du Centre de gestion de l’équipement roulant affecté aux ateliers mécaniques est autorisé à signer, pour son secteur d’activités, les documents suivants:

1° un contrat de services de nature technique dont le montant n’excède pas 5 000 \$;

2° un contrat d’approvisionnement dont le montant n’excède pas 5 000 \$.

D. 1231-2018, a. 11.

SECTION V

MODALITÉS PARTICULIÈRES DE SIGNATURE

D. 1231-2018, sec. V.

12. La signature du ministre des Transports peut être apposée au moyen d’un appareil automatique sur les permis spéciaux délivrés en vertu des articles 463 et 633 du Code de la sécurité routière (chapitre C-24.2) ou un fac-similé de cette signature peut y être gravé, lithographié ou imprimé.

D. 1231-2018, a. 12.

SECTION VI

DISPOSITIONS FINALES

D. 1231-2018, sec. VI.

13. Le présent règlement remplace le Règlement autorisant la signature par un fonctionnaire de certains actes, documents ou écrits du ministère des Transports (chapitre M-28, r. 5).

D. 1231-2018, a. 13.

14. (*Omis*).

D. 1231-2018, a. 14.

MISES À JOUR

D. 1231-2018, 2018 G.O. 2, 6482